



Bonnes pratiques d'adaptation à base communautaire aux Comores (ABC)



Avril 2020

Ahamada Said , Hassani Said Kouraiche, Mohamed Ali Mlazahe, Youssouf Hamadi et Mouchtadi Mmadi (2020). Inventaire des Bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique à base communautaire aux Comores. Rapport AIDE / PNUD-SGP-FEM. Pp 78.

Remerciements

- Adama Hamadi, Coordonateur SGP Program
- Djohar Mohamed, Assistant, SGP Program
- Zamil Manf, UmamaBimbini Anjouan
- Mmadi Ahamada, ONG AIDE Comores
- Baraka Saindou, ONG AIDE Comores
- Nadia Ali Mroivili, ONG AIDE Comores
- Youssouf Ben Ali, ONG AIDE Comores
- Nassur Mdroimana, ONG AIDE Comores
- Fatima Madjissari, ONG AIDE Comores
- Halima Mchangama, ONG AIDE Comores

Sigles et acronymes

ABC :	Adaptation à Base Communautaire
ACFM :	Alternative Courant Field Measurement
ADSN :	Association pour le Développement Socioéconomique de Nioumachoua
AFD :	Agence française de développement
AGR :	Activité Génératrice de revenus
A.I.D.E :	Association d'Intervention pour le Développement et d'Environnement
AMTV :	Association pour une Meilleur Vie à Tous
AMCC :	Alliance Mondiale Contre le Changement Climatique
AMP :	procréer via une assistance médicale
APG :	Association pour la Protection de Gombessa
ARAF :	Association Régionale pour l'Aménagement des sols et la gestion durable de l'environnement Forestier
BDRECIF :	Base de données récifs
CAP :	Connaissances – Attitudes - Pratiques
CCAFS :	Changement climatique et sécurité alimentaire
CEP :	Champs Écoles Paysans
CEPF :	Critical Ecosystem Partnership Fund
CM :	Crédit mutuel
CNAC :	Centre Nationale de l'Artisanat Comorien
COOP :	Coopération
CORDIO :	Coral Reef Research and Development in the Indian Ocean
COREMO :	CoralReef Monitoring database
CRCCA :	Renforcement des capacités d'Adaptation et de Résilience du secteur Agricoles au changement climatique aux Comores
CDN :	Contribution nationale déterminée
CA :	Crédit Agricole
CNAC :	Centre Nationale de l'Artisanat Comorien

COI :	Commission de l'Océan Indien
CRDE :	Centre Rural pour le Développement économique
DCP :	Dispositif de Concentration de Poisson
DRS :	Défense et Restauration des sols
ENDA :	Énergie-Environnement-Développement
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FADC :	Fonds d'Appui au Développement Communautaire
FADSIM :	Fédération des associations pour le Développement socioéconomique de Mohéli
IFDD :	Institut de la Francophonie pour le développement durable
ICRI :	International CoralReef Initiative
INRAPE :	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, Pêche et environnement
MDSECOM :	Mouvement de Développement Socioculturel d'Ouallah Mirereni
MFR :	Maison Familiale rurale
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OMD :	Objectif du Millénaire pour le Développement
PNUD :	Programme des Nations Unis pour le Développement
PMF :	Programme de micro-financement
PREFER :	Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales
PFDDSA :	Plateforme Femmes Développement Durable et Sécurité Alimentaire
PANA :	Plan d'Action National d'Adaptation
PNM :	Parc National de Mohéli
PROGECO :	Projet Régional de Gestion des Ressources marines et Côtiers
PNDHD :	Programme National de développement Humaine Durable
RGPH :	Recensement Générale de la Population et Habitat
RENAP :	Réseau National des Aires Protégées
SGP :	Small Grant Program
SIG :	Système d'Information Géographique
SWIOFISH :	South West indian ocean Fisheries programme

- UE : Union Européenne
- UNESCO : Organisation des nations unis pour l'éducation, la science et la culture
- UMAMA : Ulanga Mayendelewo (Environnement et developpement)
- UDAFE : Union Départementale des Associations Familiales

Abstract

The ecosystem profile typical of SIDS, makes the Union of the Comoros one of the most vulnerable countries to climate change.

The poorest communities are the most affected by climate change and are mobilizing more to develop response actions.

The AIDE NGO requested and obtained a grant from the UNDP-GEF Small Grants Program, to identify and share community-based adaptation good practices. The objective is to contribute in building the adaptation capacities of local communities in the Country.

The work carried out by the team of AIDE NGO thus made it possible to identify 24 potential interventions in community-based adaptation (ABC).

About twenty were assessed and eleven were retained as being good practices in ABC. These practices are documented in the appendix and in a video documentary for better sharing (<https://fb.watch/64djDnKLF/>).

All of these good practices have generally benefited from certain conditions for success such as technical and financial partners often formalized by conventions, charters and agreements, for better collaboration.

These practices are spread over 3 types of environment.

On the **marine environment**, we note the management of knowledge improvement through the **coral reefs and associated ecosystems monitoring network**, the establishment of **fish aggregation devices (FAD)** and the **temporary closure of octopus fishing**.

On the coast, the fight against coastal erosion has been recorded, marked by the construction of **riprap** and the **restoration of coastal dunes and mangroves**.

At the level of the **terrestrial environment**, we have retained the **defense and restoration of soils, agroforestry, thrifty skills** as well as the **efficient management of water**.

All these actions bring considerable environmental impacts and socio-economic benefits.

Finally, it was recognized that the success of community-based adaptation practices must be accompanied by good anchoring in sustainable participatory political, institutional and financial mechanisms.

Résumé

Le profil écosystémique typique des PEID, fait de l'Union des Comores un des pays les plus vulnérables face aux changements climatiques.

Les communautés démunies sont les plus affectées par le changement climatique et se mobilisent davantage pour développer des actions de riposte.

L'ONG AIDE a sollicité et obtenu une subvention du Programme de micro-financements du PNUD-FEM, pour recenser et partager les bonnes pratiques d'adaptation base communautaire. L'objectif est de contribuer au renforcement des capacités des communautés locales de l'Union des Comores dans l'adaptation au changement climatique.

Le travail réalisé par l'équipe de l'ONG AIDE a ainsi permis de recenser 24 interventions potentielles en adaptation à base communautaire (ABC).

Une vingtaine fut évaluée et onze sont retenues comme étant de bonnes pratiques en ABC. Ces pratiques ont pu être documentées sur les fiches de capitalisation en annexe et dans un documentaire vidéo pour un meilleur partage (<https://fb.watch/64djDnKLF/>).

L'ensemble de ces bonnes pratiques ont en général bénéficié de bonnes conditions de réussite telles que des partenaires techniques et financiers. Ceux-ci sont formalisés par des conventions, des chartes et des protocoles d'accords de collaboration, la mise en réseau des acteurs ainsi que la participation communautaire notamment des femmes, des jeunes et des paysans.

Ces pratiques sont réparties sur 3 types de milieux.

Sur le milieu marin, on note la gestion des connaissances à travers le **Réseau de suivi des récifs coralliens** et écosystèmes associés. la mise en place de **dispositifs de concentration de poissons** et la **clôture temporaire de la pêche** aux poulpes.

Au niveau du littoral, on a enregistré la lutte contre l'érosion côtière marquée par la construction des **digues, des enrochements libres et la réhabilitation des dunes** côtières et **mangroves**.

Au niveau du milieu terrestre on a retenu la **défense et la restauration des sols, l'agroforesterie; alambics/foyers économes ainsi que la gestion** efficace de l'eau.

Ces actions apportent toutes des bénéfices environnementaux et socioéconomiques considérables.

Enfin il a été reconnu que la réussite des pratiques d'adaptation à base communautaire doit s'accompagner d'un bon ancrage dans des mécanismes participatifs politiques, institutionnels, et financiers pérennes.

Contenu

Introduction	2
1. Inventaire des bonnes pratiques	10
1.1. Démarche méthodologique	10
1.2. Sélection des bonnes pratiques	11
2. Les bénéfices environnementaux et socioéconomiques.....	1
2.1 Milieu marin	1
2.2 Milieu littoral	2
2.3 Milieu terrestre	3
3. Ancrage des bonnes pratiques avec les cadres stratégiques nationaux et internationaux.....	4
Conclusion et perspectives.....	6
Bibliographie.....	7
Annexes : Fiches de capitalisation des bonnes pratiques.....	9
<i>Annexe1</i> : Fiches de capitalisation des bonnes pratiques en milieu littoral.....	10
<i>Annexe 2</i> : Fiches de capitalisation des bonnes pratiques en milieu terrestre	26
<i>Annexe 3</i> : Fiches de capitalisation des bonnes pratiques en milieu marin.....	69

Introduction

L'Union des Comores est un Petit Etat Insulaire en développement (PEID), situé au cœur du Canal de Mozambique au Nord-Ouest de Madagascar.

Son profil éco systémique typique des PEID, est caractérisé notamment par une taille limitée, une grande sensibilité aux variations du niveau de la mer, une rareté de la ressource en eau et un espace forestier en régression.

Cela fait de l'Union des Comores un des pays les plus vulnérables face aux changements climatiques.

Les franges les plus pauvres et vulnérables de la société sont les plus impactées par les effets du changement climatique. Ainsi les aléas tels que les inondations, les sécheresses, le blanchissement des récifs coralliens, les cyclones et d'autres événements météorologiques extrêmes rendent à chaque fois une partie de la population dont les catégories les plus vulnérables, en état de désarroi, complètement démunis de tout moyen de subsistance.

Malgré les efforts déployés par les gouvernements successifs et ses partenaires, la plupart des mesures prises ne sont pas encore d'un niveau suffisant pour soutenir efficacement les communautés locales dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Les populations locales de leur côté ont pris conscience des enjeux du changement climatique et se mobilisent davantage pour essayer de faire face à ce fléau. Plusieurs initiatives découlant des milieux communautaires contribuent à renforcer les capacités de ces populations à s'adapter aux effets du changement climatique. [L'analyse de ces genres d'initiatives permettent de mettre en lumière des bonnes pratiques et des innovations locales qui peuvent être reproduites, généralisées et partagées tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur comme exemples d'actions communautaires d'adaptation au changement climatique.

L'ONG AIDE a bénéficié d'une subvention du Programme de micro-financements du PNUD-FEM, pour recenser et partager les bonnes pratiques d'adaptation menées par les communautés locales, les ONG, les institutions de recherche et les projets en Union des Comores. L'objectif est de contribuer au renforcement des capacités des communautés locales de l'Union des Comores dans l'adaptation au changement climatique.

Le présent document présente l'inventaire de ces bonnes pratiques, les bénéfices environnementaux et socio-économiques générés leur ancrages et dans les cadres institutionnels, stratégique et ainsi que les perspectives.

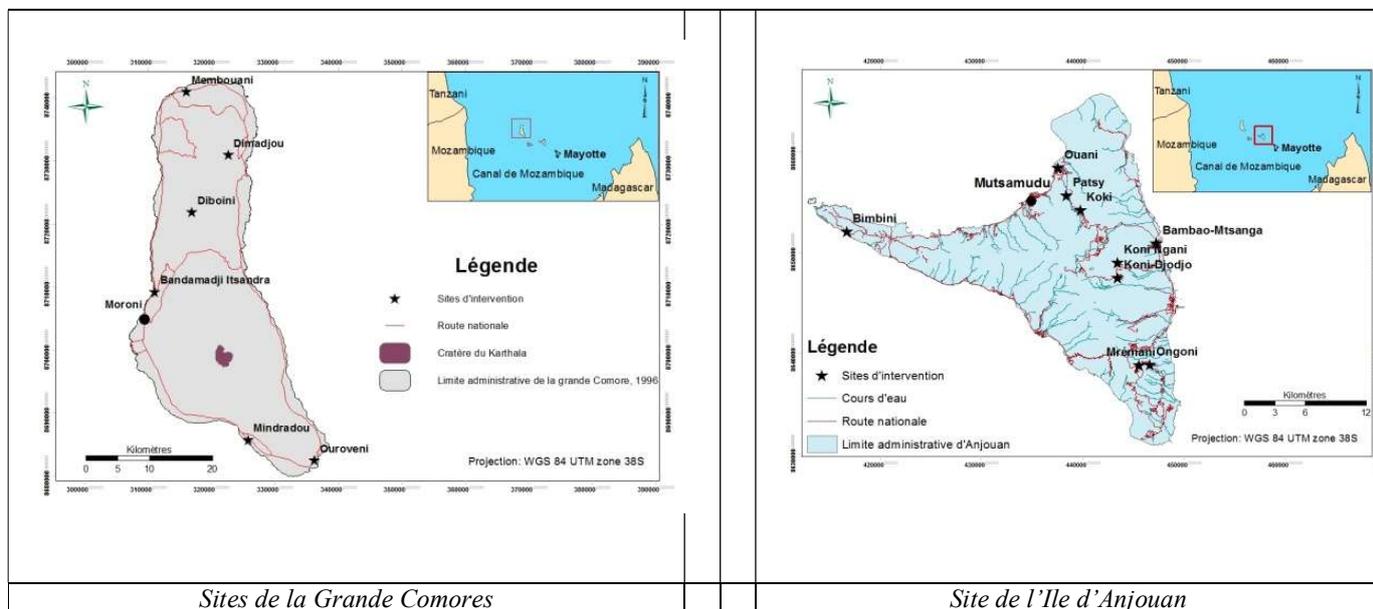
1. Inventaire des bonnes pratiques

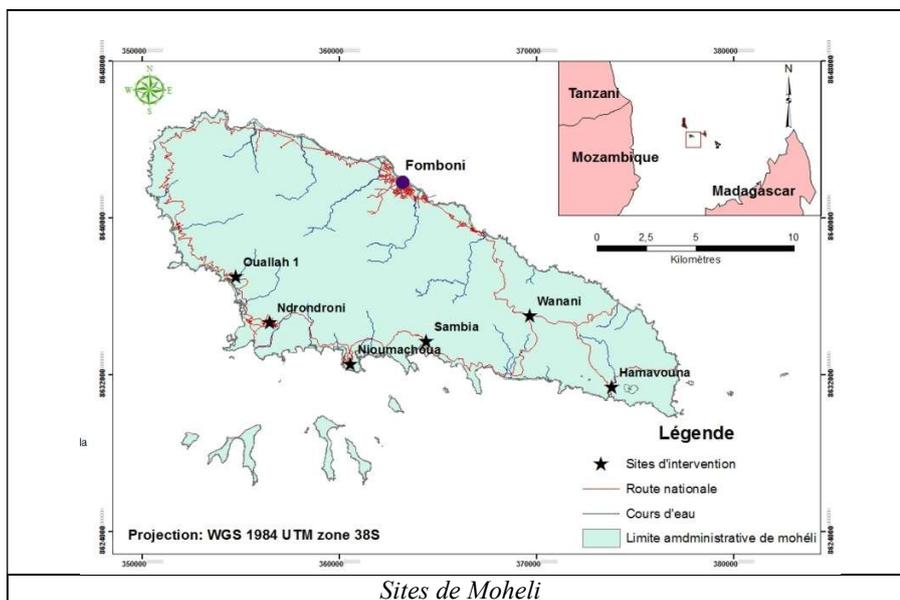
1.1. Démarche méthodologique

L'ONG AIDE a des premières mis en place une équipe d'experts multidisciplinaire, composée d'un consultant en adaptation au changement climatique, un consultant en gestion communautaire de la biodiversité, un consultant en gestion des connaissances, 4 enquêteurs juniors, un expert junior en SIG et un consultant international chargé de l'assurance qualité. L'équipe est appuyée par une assistante administrative et le tout sous la supervision du président de l'ONG AIDE qui assure la coordination des travaux.

Le travail a débuté par une analyse bibliographique, suivie par une série d'entretiens individuel ciblé. Ces entretiens sont réalisés avec des responsables de projets qui mettent en œuvre des actions en lien avec l'adaptation à base communautaire. Plusieurs responsables de projets ont été rencontrés, notamment le coordonnateur national du SGP, le chargé du suivi du projet Gestion des risques et catastrophes naturelles, le chargé du suivi du projet PREFER, le coordinateur du projet Gestion des bassins versants et l'ex coordinateur du projet AMCC.

L'analyse bibliographique et les entretiens avec les responsables de projets au niveau national ont conduit à l'élaboration de la note méthodologique et l'identification des sites potentiels où ont été menées des actions qui rentrent dans le cadre d'une approche d'adaptation à base communautaire. Au total 24 pratiques en adaptation à base communautaire ont été inventoriées (voir ci-dessous les Cartes de localisation des sites potentiels).





1.2. Sélection des bonnes pratiques

Sur la base de la note méthodologique, une session de formation et d'échanges a été organisée avec les quatre (4) enquêteurs dont deux (2) de la Grande Comores, un (1) d'Anjouan et un (1) de Mohéli.

L'équipe du projet a ensuite visité 21 sites qui ont accueilli différents projets sélectionnés pour être évalués. Ces projets sont répartis géographiquement comme suit :

- Une (1) bonne pratique d'envergure nationale située dans les 3 îles.
- Six(6) bonnes pratiques localisées dans l'île d'Anjouan,
- Six (6) bonnes pratiques localisées dans l'île de Mohéli et
- Huit (8) bonnes pratiques dans l'île de la Grande Comores.

Les visites de terrain et les entretiens menées ont permis de collecter des informations importantes sur les bonnes pratiques pour appuyer l'analyse.

L'équipe du projet a procédé aussi à l'harmonisation, l'analyse des données et à l'évaluation des informations fournies à partir de critères préétablis dans la note méthodologique. Cette évaluation s'est notamment appuyée sur des critères de pertinence, d'efficacité, d'impacts environnementaux, socioéconomiques, de durabilité et de reproductibilité.

À l'issue du processus d'analyse au total 11 interventions ont été retenues comme étant des bonnes pratiques innovantes réparties sur 17 projets d'adaptation communautaire.

Chacune des bonnes pratiques retenues a fait l'objet de rédaction d'une fiche synthétique de capitalisation articulée en quatre (4) sections qui sont les suivantes :

- Le Contexte et Justification de la Bonne pratique
- La Description de la Bonne pratique (solution apportée/innovation et participation):
- Les Bénéfices environnementaux et Socio-économiques
- Le Caractère durable et répliquable de la bonne pratique

Le tableau ci-dessous présente les 11 bonnes pratiques avec les 17 bonnes projets.

	Intitulé de la bonne pratique	Localités	Porteur du projet
Milieu Terrestre			
1	Appui à la résilience au changement climatique par la gestion durable des sols, la reforestation et le maraichage	Villages de Koni, et Bambao-Mtsanga Anjouan	ARAF
2	Protection de l'environnement du littoral et de la principale rivière de la commune de Ouani	Commune de Ouani, <i>Anjouan</i>	CAP
3	Renforcement de la résilience des exploitants du site de Mlimajou Pangani face au changement climatique	Zone de basse altitude de la commune d'Ongojou, Anjouan	AMTV
4	Renforcement de la résilience des zones communautaires agricoles au changement climatique	Anjouan	DAHARI
5	Gestion durable des sols en voie de dégradation	Parc national de Mohéli	Association Vunajema
6	Promotion de la gestion communautaire des ressources agricoles et forestières du plateau de Dimadjou-Hamahamet	Dimadjou (Ngazidja)	Association Mavieux Terrain
7	Renforcement durable de la résilience des communautés locales aux risques de catastrophes induites par le changement climatique	Diboïni Ngazidja	Comité de site
8	Restauration des sols dégradés de Hamavouna-Hagnamoida	Hamavouna-Hagnamoida (Mohéli)	Comité de site
9	Filière ylang durable au parc national de Mohéli avec Alambics économes et hybrides	Ile de Moheli	Association 2 mains
Milieu littoral			
10	Réhabilitation des dunes côtières le long de la plage d'Ouallah 1	Walla 1 (Mohéli)	Parc National de Mohéli
11	Protection du littoral contre l'érosion (marine) ou côtière ? à Nioumachoua Mohéli	Nioumachoua (Mohéli)	Association ADSN de Nioumachoi
12	Aménagement et gestion intégrée du littoral de Bandamadji	Bandamadji (Ngazidja)	Commune de Bandamadji
13	Renforcement des capacités des femmes sur la gestion durable de la mangrove	Ouroveni (Ngazidja)	Plateforme femme en développement durable
14	Gestion durable de la mangrove et écosystèmes associés de la presque Ile de Bimbini	Bimbini, Anjouan	Association Umama
Milieu marin			
15	Protection et gestion participative des récifs coralliens	Memboibani, Itsandra, Chindini, Malé, Maluzini, Mutsamudu Moya, Wani Bimbini, Mea Nimachwa, Cazoni, Wala	ONG AIDE
16	Dispositifs de concentration des poissons	Mindradou (Ngazidja)	Association Gombessa
17	Appui à la gestion durable de la pêche aux poulpes au Parc national de Mohéli	Zone du parc national de Mohéli	Parc National de Mohéli

2. Les bénéfices environnementaux et socioéconomiques

Les bonnes pratiques retenues génèrent des bénéfices environnementaux et socioéconomiques importants qui varient en fonction des milieux d'intervention (marin, littoral et terrestre).

2.1 Milieu marin

Les bonnes pratiques d'adaptation en milieu marin incluent le suivi participatif des récifs, la clôture temporaire de la pêche aux poulpes et la mise en place de dispositif de concentration de poissons.



Photo de DCP

Dispositifs de concentration de poissons

La mise en place de **dispositifs de concentration de poissons** est réalisée par plusieurs coopératives de pêcheurs, appuyées par la Direction Nationale des ressources halieutiques, l'École de pêche de Mirontsy (Anjouan) et divers projets de pêche.

Ces dispositifs permettent d'augmenter la production de la pêche pélagique et de déplacer l'effort de pêche vers le large, réduisant ainsi la pression sur les zones récifales. La mise en place de ces dispositifs de concentration des poissons contribuent enfin à la sécurité des pêcheurs, qui ne sont pas obligés d'aller très loin à large pour trouver le poisson, réduisant ainsi les risques de perte en mer.

Appui à la gestion durable de la pêche aux poulpes au Parc national de Mohéli

La bonne pratique consiste à fermer temporairement certaines zones récifales contre la pêche aux poulpes pour permettre la régénération naturelle de la population. Cette façon de faire est expérimentée par l'ONG Dahari à Anjouan ainsi que dans le Parc National de Mohéli. Le résultat de cette bonne pratique montre qu'il y a une augmentation de la taille

et de l'abondance des poulpes qui, des et par le fait même 45 à 6000G des revenus générés par cette ressource au bénéfice de la communauté. Cette bonne pratique contribue également à maintenir l'intégrité et la gestion durable des récifs coralliens et par conséquent la résilience de l'écosystème marin face aux activités humaines. Cela contribue aussi au renforcement de la résilience des récifs coralliens contre le blanchissement causé par le réchauffement de l'eau de mer. En effet il a été démontré par les scientifiques (Obura et al, 2018) qu'un récif en bonne santé est plus résilient au blanchissement causé par l'augmentation de la température de l'eau de mer.

Protection et gestion participative des récifs coralliens

Cette action est assurée par le Réseau National Récif et écosystèmes marins associés. Cette structure est régie par une charte de collaboration et animée par l'ONG AIDE Comores, en coopération avec le Réseau Récif Océan Indien Occidental et l'Initiative Internationale sur les récifs coralliens.

Le suivi écologique et socioéconomique des récifs coralliens se fait par la collecte, l'analyse et le partage des données sur l'état des récifs pour leur gestion participative dans 12 sites pilotes répartis à travers les îles de Mohéli, Anjouan et Grande Comores. Cette pratique permet de bien connaître l'état de ces écosystèmes pour mieux les protéger et les valoriser.

Les données fournies sont utilisées dans l'élaboration de divers rapports et plans nationaux (Plan de zonage du Parc Marin de Mohéli, Stratégie nationale d'expansion des aires protégées, rapport biodiversité, Plan d'action changement climatique) et autres documents internationaux (Rapport du réseau mondial de surveillance des récifs _GCRMN/ICRI, Rapports COI).

2.2 Milieu littoral

Les actions menées pour le milieu littoral ou côtier visent principalement à lutter contre l'érosion côtière, à restaurer les habitats littoraux (plages, mangrove, cordon littoral), à protéger les populations côtières avec leurs biens et les infrastructures, et à favoriser le développement des activités socioéconomiques.

Il s'agit principalement de :



Photo de la mangrove de Bimbini

- La **gestion participative des mangroves** avec l'Association UMAMA de Bimbini Anjouan et a Oouveni avec la Plateforme des femmes pour le développement durable.

La protection de la mangrove, permet la régénération des nouveaux grains, des espèces qui s'y trouvent et favorise ainsi l'augmentation de la superficie de l'habitat.

Beaucoup d'espèces d'oiseau, de poissons, de mollusques et de crustacées y font abritées et s'y reproduisent.

Cet habitat protège les populations riveraines et leurs biens contre les cyclones et fortes houles (voir le cas du cyclone Kenneth du moi Avril 2019).

- **L'enrochement libre** avec la section féminine de l'association pour le développement socioéconomique de Nioumachoua
- La **construction de digues** avec la Commune de BandamadjiItsandra

Ces deux infrastructures protègent les populations des villages riverains avec leurs biens, et activités économiques.

- La **réhabilitation des dunes côtières** le long des plages mise en œuvre par l'association pour le développement socioéconomique de WallaMirereni.

Cette pratique réhabilite le littoral en développant les dunes avec l'accumulation du sable consolidée par les plantes reboisées.

La diminution de l'érosion côtière protège les infrastructures touristiques et les maisons dans le village. Cela permet de créer des activités génératrices des revenus (artisanat, gastronomie locale, guides touristiques...). Contrairement aux murs en béton, cette pratique typiquement écologique permet aussi de valoriser les connaissances traditionnelles.

Il aide justement à se relever en cas d'évènement extrême de perturbation climatique.

2.3 Milieu terrestre

Au niveau terrestre on enregistre deux principales bonnes pratiques:



Photo de parcelle terrestre restaurée

-La **défense et restauration des sols** par des aménagements antiérosifs des systèmes d'embocagement et le développement de l'agroforesterie. Cette pratique augmente la couverture végétale, améliore la fertilité des sols et réduit l'érosion des sols. Cela permet également une économie d'eau et engendre une récolte satisfaisante favorisant ainsi l'amélioration des revenus et la sécurité alimentaire.

- Le **stockage et la disponibilité de l'eau**. Cette pratique a permis de mettre en place des systèmes de stockage de l'eau indispensables pour l'arrosage des cultures et l'abreuvement du bétail surtout en saison sèche, Les paysans disposent d'une quantité d'eau suffisante pour leurs cultures en tout temps, ce qui permet de maintenir la productivité agricole, même dans les périodes de sécheresse. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, cette pratique favorise une gestion durable des systèmes agricoles notamment par la réduction du phénomène d'érosion du sol avec les cultures en place, le maintien des revenus pour les agriculteurs et la disponibilité alimentaire pour la communauté durant toute l'année.

- Les **distilleries économes et hybrides** en bois et en eau. L'utilisation des alambics hybrides et solaires et la restauration des sols valorisent les connaissances traditionnelles des paysans qui gagne et aussi plus de revenus avec les distillateurs. La réduction de la consommation en bois et l'utilisation de l'énergie solaire aux alambics, la mise en place d'un parc à bois, la réutilisation et le refroidissement des eaux usées par la distillation, l'utilisation des antiérosifs pour restauration du sol et l'utilisation des briquettes comme source d'énergie pour les alambics constituent des pratiques de résilience aux extrêmes perturbations climatiques.

3. Ancrage des bonnes pratiques avec les cadres stratégiques nationaux et internationaux

L'analyse des bonnes pratiques montre que plusieurs d'entre-elles sont non seulement illustratives d'adaptation à base communautaire (ABC), mais aussi sont en adéquation avec les cadres stratégiques nationales et le cadre de planification internationales du

développement durable qui est le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (PDD-H2030).

Au niveau nationale, plusieurs bonnes pratiques ont montré leur ancrage avec le Plan Comores Émergentes et avec les plans et les stratégies d'action sur les changements climatiques et la biodiversité et leurs déclinaisons opérationnelles comme le PANA et la CDN.

Au niveau international, la lecture des bonnes pratiques permet de constater qu'elles contribuent à la mise en œuvre de PDD-H2030, à travers plusieurs de ses 17 objectifs de développement durable (ODD) notamment :

- ODD1 : Lutte contre la pauvreté
- ODD2 : Agriculture durable/Lutte contre la faim
- ODD5 : Égalité des sexes
- ODD8 : Travail décent et croissance économique
- ODD10 : Lutte contre les inégalités
- ODD11 : Villes et communautés durables
- ODD12 : Consommation responsable
- ODD13 : Lutte contre le changement climatique
- ODD14 : Protection de l'environnement marin et côtier
- ODD15 : Protection des forêts et de l'environnement terrestre
- ODD17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs

Ainsi, les bonnes pratiques sélectionnées contribuent à la mise en œuvre des priorités stratégiques nationales de développement en les déclinant à l'échelle locale par des actions concrètes au bénéfice des communautés.

Conclusion et perspectives

Le travail réalisé par l'équipe de l'ONG AIDE a permis le recensement de 24 interventions potentielles en adaptation à base communautaire (ABC).

Une vingtaine a été évaluée et onze sont retenues comme étant de bonnes pratiques en ABC. Ces pratiques ont pu être documentées sur les fiches de capitalisation en annexe et dans un documentaire vidéo pour un meilleur partage.

Sur le **milieu marin**, la gestion des connaissances à travers le suivi des récifs coralliens avec des méthodes simplifiées intégrant à la fois des dimensions socio-économiques et écologiques permet d'engager les communautés locales, les ONGS et les institutions directement concernés par la gestion participative de ces écosystèmes.

Les dispositifs de concentration de poissons et la clôture temporaire de la pêche aux poulpes permettent la régénération naturelle de cette espèce, l'augmentation du volume des captures et de revenus des pêcheurs et aussi la réduction de la pression sur les récifs coralliens et herbiers sous-marins. Ainsi, cela permet d'assurer la régénération et le renforcement de la résilience de ces écosystèmes. Le succès durable de ces deux pratiques est principalement lié au renforcement des capacités des communautés locales dans l'entretien des DCP et au suivi/ surveillance des captures de poulpes.

Au **niveau du littoral**, la lutte contre l'érosion côtière est principalement réalisée avec la construction des digues, des enrochements libres et la réhabilitation des dunes qui permettent de restaurer les habitats côtiers, de maintenir les services éco systémiques tout en protégeant les populations côtières et leurs biens ainsi que les infrastructures économiques et l'habitat social. Cependant, ces pratiques doivent toujours être renforcées par une végétation avec des espèces adaptées telles que *l'Ipoméapescaprae*, *l'Hibiscus tiliacées...* Elles doivent aussi embrasser la gemmologie locale la réussite de ces actions est associée à une **participation communautaire** effective et une forte mobilisation des femmes et des jeunes des villages concernés.

Au **niveau du milieu terrestre**, la défense et la restauration des sols, l'agroforesterie, alambics et foyers économes/hybrides ainsi que la gestion efficiente de l'eau, permettent d'accroître les revenus des paysans, la restauration des habitats forestiers, la protection de la faune associée et l'absorption du gaz carbonique. Al'instar des distilleries économes, il est expérimenté dans l'île d'Anjouan des foyers améliorés économes. Toutefois, il est recommandé de mettre l'accent sur des travaux dans les parcelles individuelles au lieu de terrains collectifs.

Les activités menées dans le cadre de ces bonnes pratiques illustrent des cas concrets de réponses des communautés locales aux enjeux émergents liés au changement climatique et à la lutte contre la pauvreté. Elles représentent des exemples d'initiatives innovantes de synergie entre l'enjeu d'adaptation communautaire au changement climatique, le maintien d'un dynamisme économique local et l'autonomisation alimentaire des communautés. Les bonnes pratiques sélectionnées génèrent une valeur ajoutée réelle et perceptible par les

communautés. Les bénéfices environnementaux et socioéconomiques sont plusieurs notamment :

- La restauration et la régénération des habitats (forêts, mangroves et récifs) et la biodiversité associée ;
- La réduction du phénomène d'érosion des sols
- La diversification d'opportunités de développement d'Activités génératrices de revenus;
- La création d'emplois ;
- La limitation de l'exode rural ;
- L'acquisition de nouvelles compétences au niveau local ;
- Le dynamisme et la cohésion sociale au sein des communautés

L'ensemble de ces bonnes pratiques requièrent des **mécanismes institutionnels et financiers efficaces et pérennes**.

Les associations locales actives ont réussi à mobiliser des partenaires techniques et financiers tel que des ONG, des Institutions de recherche et des départements techniques institutionnels. La formalisation de ces partenariats par des chartes et des protocoles d'accords de collaboration constituerait une condition de pérennisation importante.

Enfin, pour favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques, une mise en réseau des communautés bénéficiaires s'avère pertinente. Cela pourrait se traduire par une activité annuelle d'échange et de partage (Exemple : Forum annuel des ABC), dans laquelle les parties prenantes pourraient se rencontrer et échanger sur les méthodes, les techniques, les enjeux, les obstacles et les réponses adéquates trouvées par les uns et les autres. Des visites de terrain d'échanges pourraient aussi être organisées. Il s'agirait ainsi d'une occasion de renforcement des capacités mutuelles favorisant un déploiement à grande échelle des pratiques innovantes en matière d'adaptation à base communautaire.

Bibliographie

- AGRER (2019). Rapport de synthèse final. Assistance technique du Programme d'appui à l'Union des Comores pour le Renforcement de la Résilience au Changement Climatique.
- Awa Faly BA, Safietou SALL (2007). Du terrain au partage: manuel pour la capitalisation des expériences. Publication de l'IED Afrique.
- Charles Nyandiga and Anna Lisa Jose (2015). A practitioner's guide to establishing a community-base adaptation programme: recommendations based on the UNDP-GEF CBA pilot project.
- COI/Biodiversité (2016). Leçons apprises du programme de subventions ProGeCo.
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (2021). Guide méthodologique pour la prise en compte des changements climatiques dans l'évaluation environnementale et sociale [sous la direction de A. I. Bokoye, E.L. Ngo-Samnack et H. Cissé]. IFDD, Québec, Canada, 174 p.

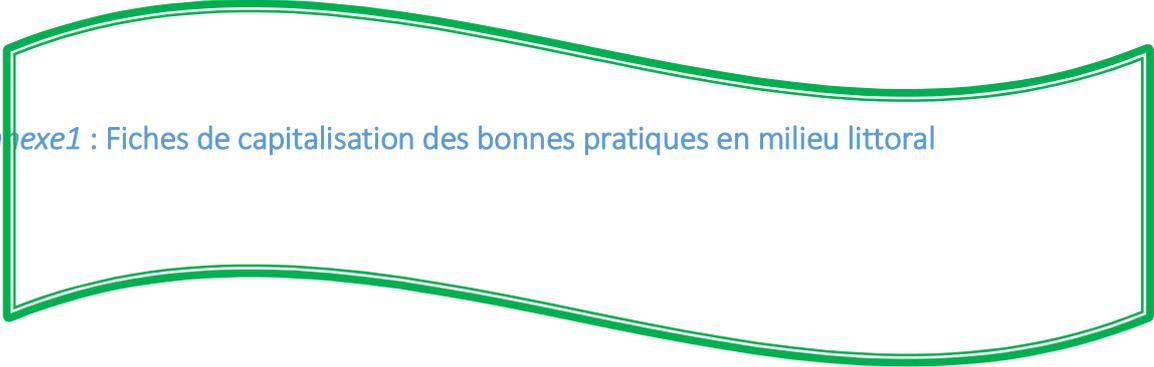
Peter Gubbels (2013). Activité d'apprentissage en Afrique de l'Ouest, adaptation a base communautaire. Rapport de conférence organisée par Care International, ENDA et CCAFS.

Saïd Mahamoud et Amri Salim (2011). Défendre et restaurer les sols que faire ? quoi faire et comment faire ?

Publications COI/ReCoMaP.

Annexes : Fiches de capitalisation des bonnes pratiques

- **Annexe 1 : Fiches de capitalisation des bonnes pratiques en milieu côtier**
- **Annexe 2 : Fiches de capitalisation des bonnes pratiques en milieu terrestre**
- **Annexe 3 : Fiches de capitalisation des bonnes pratiques en milieu marin**



Annexe1 : Fiches de capitalisation des bonnes pratiques en milieu littoral

Titre de la bonne pratique: Renforcement de capacités des femmes d'Ouropveni dans la gestion durable de la mangrove

Localisation : Ouropveni Mbadjini

Porteur de la bonne pratique : Association des pêcheurs d'Ouropveni: « DIDJO MHOUWAMBWA »

1- Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Ouropveni est un village situé dans la région de Mbadjini, dans la commune Itsahidi au Sud-Est de la grande Comores. Il est localisé à 11°54'35''sud, 43°29'19''Est.

Sa population est estimée aux environs 1068 habitants (1991). Ouropveni dispose de 3,1 ha de mangroves qui protègent la population locale contre la force des vagues.

Dans notre pays où la pression démographique et économique sur les zones côtières est élevée, les mangroves constituent une ressource naturelle vivante d'une importance primordiale.

La mangrove est un espace tampon entre la terre et la mer qui protège le littoral contre l'érosion (les tempêtes, les forces des vagues, et les tsunamis). La perte de la mangrove a des conséquences sur les aménagements côtiers du village d'Ouropveni Mbadjini, mais surtout sur la biodiversité associée à cet écosystème.

La mangrove d'OUROPVENI qui nous intéresse est située au sud de la grande Comores entre le village de Male et Chindini.

Malgré son rôle protecteur, cette mangrove est fragilisée par des activités anthropiques mais surtout par les effets du changement climatique. En effet, les changements climatiques peuvent exercer une pression qui entraîne une importante diminution de leur superficie, comme notamment les changements des régimes de précipitation, qui engendrent la diminution de la productivité de l'écosystème tout en favorisant une hyper salinisation qui peut lui être fatale (Spalding et al., 2010). Elle comprend principalement les espèces *Rhizophora mucronata*, et *Sonneratia alba*.

C'est pourquoi les femmes de l'association DIDJO MHOUWAMBWA d'Ouropveni se mobilisent pour lutter contre la dégradation de la mangrove (en vue de protéger ce patrimoine naturel et la population riveraine face au changement climatique).

D'autres communautés comme Bibimbini à Anjouan mènent des actions similaires et sont considérées comme des champions dans ce domaine.

2- Description de la Bonne pratique (solution apportée/innovation et participation):



Dans le but d'avoir une meilleure connaissance et assurer une bonne gestion, le projet permettra à travers l'inventaire qui sera réalisé de mettre à jour l'état des connaissances sur cette mangrove.

De ce fait, que la préservation de cette mangrove est nécessaire pour que cet écosystème puisse assurer son rôle de protection contre les événements extrêmes (ex : tsunamis, tempêtes, cyclone, etc.)

En effet le cimetière du village est souvent submergé lors de grandes marées ou fortes houles.

Il faut donc renforcer les capacités et appuyer financièrement ces femmes investies dans la pêche pour la gestion durable de la mangrove d'Ouropveni

L'objectif est de les aider à sensibiliser et éduquer les autres femmes et les jeunes de la zone du parc du cœlacanthe sur l'importance de la gestion durable de la mangrove en faveur des activités de la protection de la population contre les événements climatiques extrêmes et des activités génératrices de revenus.

Les activités prévues :

- 6 réunions d'informations et sensibilisation seront organisées avec plus de 150 personnes-
- Renforcement de capacité technique du comité sur la gestion et la protection de la mangrove contre changement climatique d'une façon durable au
- 500 femmes d'Ouropveni et 2000 pêcheurs de la population de la zone du parc cœlacanthe bénéficieront des activités de formation et de sensibilisation.

Les activités à réaliser sont :

- Conception d'outils de communication dont 3 banderoles, 2 panneaux de visibilité, et un vidéo projecteur.
- Recrutement de 5 experts chargés de l'inventaire, sachant que 2 inventaires sont déjà réalisés.
- Mise en place d'un système de collecte et de valorisation des déchets dans la mangrove.
- Organisation de journées de nettoyage et de reboisement par le village.

La démarche a pris un mois pour organiser les 6 réunions avec les parties prenantes notamment la DGEF, Projet RENAP, projet SWIOFISH, le préfet et la gendarmerie, la commune et les pêcheurs du village d'Ouropveniainsi que 5 jours pour faire les outils de communications.

Au niveau des sensibilisations, la réunion de lancement du projet organisée le 20 Janvier 2020 a pu réunir plus de 80 personnes.

Il y a également les 6 réunions avec les parties prenantes et les partenaires. Par ailleurs, un message sur le projet a été annoncé par les prêcheurs lors de la prière de vendredi,

Toutefois, malgré ces efforts, les risques climatiques peuvent affecter la réalisation des activités ainsi qu'une résistance au changement de comportement de certains riverains compte-tenu de leur dépendance (énergétique ?) à la mangrove ;

Ce projet repose sur la forte participation des femmes dont 80% sont concernées.

3- Bénéfices Socio-économiques :

Depuis que les travaux ont démarré, la mangrove a assuré la protection du village d'une manière durable, face aux aléas du changement climatique (voir le cas du cyclone Kenneth du moi Avril 2019).

30 femmes sont appuyées en semences, matériels, et commerciale pour développer la culture maraîchère et autres activités culturelles et commerciales.

Presque le 90% de la population participe dans ces activités dont 60% des femmes sont concernées.

Bénéfices environnementaux :

La protection de la mangrove, est une bonne pratique qui a permis la régénération des nouveaux grains des deux espèces de mangrove qui s'y trouvent.

Ces dernières ont favorisé l'augmentation de la surface des mangroves et l'arrêt du déversement des ordures dans la mer ainsi que la pêche à pied.

Beaucoup d'espèces migratrices d'oiseau s y promènent dans cet habitat.

L'environnement est sain et durable dans cette zone.

4- Caractère durable et replicable de la bonne pratique

La coopérative des pêcheurs d'Ouropveni nommé « DIDJO MHOUWAMBWA » se mobilise pour le suivi et la protection de la mangrove d'une manière durable.

Cette association a établi un partenariat avec la **Plateforme Femmes Développement Durable et Sécurité Alimentaire (PFDDSA)** et le **Parc cœlacanthe**. Les jeunes et les femmes formées sont appropriés à la protection de la mangrove.

Personne contact et coordonnées :

Mme Moinaecha Ahamada, présidente de la PFDDSA (Plateforme Femme Développement Durable et Sécurité Alimentaire) ;

Tel : 349 42 26

Partenaire financier:

CEPF (Critical Ecosystem Partnership Fund) – TanyMeva Madagascar

Titre de la bonne pratique : Protection du littoral contre l'érosion marine dans les secteurs sensibles du Parc National de Mohéli

Localisation : Nioumachoi

Porteur de la bonne pratique : Association pour le développement socioculturelle de Nioumachoi (ADSN)

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Nioumachoi est un village côtier situé au sud de Mohéli. Il compte 8286 ha (Recensement 2003). Il est bordé d'une plage à sable brun d'une longueur de plus de 800 m. Le village présente une plaine côtière dans laquelle plusieurs habitats sont conçus. Dans cette bande côtière, plusieurs activités sont développées en l'occurrence la pêche, le tourisme balnéaire, des gîtes communautaires etc.... Suite aux montées des eaux marines causées par les bouleversements climatiques, la bande côtière de la plage de Nioumachoi subit de fortes érosions côtières qui touchent directement les habitats de la communauté installée sur cette partie côtière. Chaque année, la côte perd plus de 50 cm. En 2003, la communauté de Nioumachoi a reçu un fond de la banque mondiale porté par fond d'appui pour le développement communautaire (FADC) qui était destiné à construire une digue en béton pour une longueur de 250 m. Malheureusement, cette digue n'a pas tenu plus longtemps. Aujourd'hui, il ne reste que de souvenir de cette digue. La perte des habitats, des infrastructures routières à chaque année est devenue une situation alarmante pour une population pauvre qui a peu d'espace pour se réfugier. Pour réduire cette érosion, la communauté a décidé de se prendre en charge pour mettre en place un enrochement libre le long de la côte en commençant en premier lieu sur les zones critiques. Cette communauté a pu bénéficier d'une expertise de la part des techniciens des travaux publics sur la mise en enrochement pour la stabilité de la dynamique du sable et de la côte.

Cette bonne pratique répond aux problèmes liés au changement climatique rencontré par la population locale. Elle contribue également à la mise en œuvre des Objectifs de la politiques, stratégie, plans d'actions national sur les changements climatiques (Voir axe stratégique 3, secteur infrastructure sur les digues, 2015) et projets prioritaires du PANA (2006). Elle contribue aussi à au moins un des cinq socles stratégiques du Plan Comores Émergentes dont le Catalyseur 2 : Des infrastructures à niveau pour une économie performante. (Plan Comores émergent.

2. Description de la Bonne pratique :



La pratique consiste à porter des aménagements sur la plage de Nioumachoi dans la zone la plus vulnérable et là plus dégradée par de l'érosion côtière. L'idée est de changer la technique de digue en béton qui a échoué en enrochement adaptable au contexte de la zone. Il consiste à faire un enrochement libre le long de la plage par des gros blocs des cailloux. Il s'agit de superposer les cailloux les uns contre les autres, avec une importante pente de la plage vers le talus. On passe du gros caillou aux petits. Pour bien maintenir et consolider l'enrochement, des plantes rampantes fixatrices des dunes comme l'*Ipomea pescaprae* sont plantées aux abords. Ensuite l'extraction de sable est interdite le long de la plage pour limiter la déportation et le glissement des cailloux par les eaux.

L'action a comme objectif de sauvegarder et sécuriser les habitas de la communauté de la bande côtière du village de Nioumachoi suite au montée des eaux marines. Pour atteindre cet objectif, ces activités suivantes sont réalisées :

- Renforcement du talus par une protection contre l'érosion et les effets de vagues, avec apport de gros cailloux ;
- Suivi régulier des aménagements avec renforcement éventuel selon les évolutions constatées ;

- Mise en protection des habitations côtières particulièrement exposées aux assauts des vagues, par l'apport et l'installation de matériaux et la consolidation des ouvrages existants.
- Suivi régulier des aménagements avec renforcement éventuel selon les évolutions constatées.

Les activités réalisées par cette initiative ont permis d'atteindre les objectifs de l'action et les résultats escomptés. La bonne pratique favorise non seulement l'acquisition de nouvelles compétences au niveau local mais aussi elle permet le renforcement des capacités des acteurs dans un ou plusieurs domaines liés aux enjeux émergents (climat, développement durable, etc.).

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

Cette pratique intervient sur la zone côtière. Elle consiste à protéger les habitants contre les montées des eaux marines qui détériorent les infrastructures et les écosystèmes côtiers. La végétation menée derrière l'enrochement sert à le fixer et aussi d'abris à la communauté. Cet enrochement stabilise aussi la côte et sa mobilité.

La pratique cherche à arrêter la dynamique de la côte causée par l'érosion côtière. Il stabilise le talus et arrête l'érosion. Les sédiments venant de l'érosion ne se produisent pas. Par conséquent les écosystèmes marins et terrestres sont protégés. Derrière l'enrochement il y a certaines vies qui se reconstituent.

L'idée est de protéger les infrastructures côtières (hébergements d'accueils éco touristiques, les habitats communautaires, etc....) et essayer de maintenir le terrain de pat géométrique pour des nouveaux investissements qui peuvent créer des activités génératrices de revenu. Un poigné de personne travaille sur les hébergements d'accueils éco touristiques communautaires.

Ce sont les femmes et jeunes qui ont pris le devant pour coordonner, gérer et exécuter cette pratique. Les hommes les accompagnent sur des actions physiques.

Dans le passé, c'était seulement la technique de mise en digue en béton qui était utilisée pour arrêter l'érosion côtière. La prise de conscience des résultats mitigés du premier aménagement en digue a suscité de valoriser ces connaissances pour un enrochement libre.

L'idée de cet enrochement est de se protéger de tout événement extrême de perturbation climatique comme les cyclones et les montées des eaux de mers récurrents. Donc cet enrochement peut supporter un cas extrême s'il se présente. Derrière l'enrochement, il y a toute une végétation qui se régénère et qui héberge de nombreux organismes vivants.

4. Caractère durable et répliquable de la bonne pratique

La pratique est pratiquement cofinancée par la communauté locale et appuyée parfois financièrement par le parc national de Mohéli. Donc il n'existe pas un financement destiné à la pérennisation de l'action. Par contre, il existe des mesures de pérennisation technique avec l'encadrement par les techniciens des travaux publics du village. Sur le plan institutionnel, c'est le parc national de Mohéli qui suit cette action.

La pratique est localisée à Nioumachoua. Il n'y a plus des institutions ou autres acteurs insulaires ou national qui collaborent avec la communauté appart le parc national de Mohéli. C'est une action typiquement communautaire.

Un seul partenaire financier qui intervient dans cette pratique, le parc national de Mohéli et technique, les techniciens des travaux publics.

Personne contact et coordonnées :	Partenaires techniques	Partenaires financiers
Dhoiharou Ali Mohamed Tel : 3430605	- Direction régionale des travaux publics. - Association féminine de Nioumachoua.	Parc national de Mohéli

Titre de la bonne pratique : Réhabilitation des dunes côtières le long de la plage
d'Ouallah Mirereni

Localisation : Ouallah 1

Porteur de la bonne pratique : Mouvement de développement socioculturel d'Ouallah Mirereni (MDSECOM)

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Les Comores sont confrontées depuis plusieurs années à des difficultés croissantes d'érosion côtière qui entraînent d'importantes pertes de la diversité biologique, d'habitats ainsi que des pertes d'infrastructures.

Le Parc national de Mohéli ainsi que la totalité de l'île ont été affectés par les événements répétitifs de blanchissement des coraux, qui se sont traduits par divers bouleversements hydro climatiques, en particulier le réchauffement des eaux de surface. L'exploitation des matériaux côtiers (sable de plage, galets, Beach rock, graviers et sédiments de rivières) engendre une dégradation conséquente de la zone côtière et des espèces inféodées. La pression démographique sur la côte et les effets directs de la montée des eaux liées aux changements globaux ont engendré une érosion par endroit très forte sur le littoral et une destruction des plusieurs habitats et infrastructures. Contenu de la leçon apprise sur la digue de Nioumachoi, la communauté de Ouallah 1 a formulé une demande de financement à travers le microprojet HUMO - FADC sur la mise en place de ganivelles soutenues par un reboisement et en revenant sur leur habitude en interdisant l'extraction du sable en face du village et la plantation des arbres sur la côte pour la soutenir. La mise en place de ces ganivelles est importante pour la sauvegarde des cordons dunaires existants, la régénérescence d'autres, la sauvegarde des plantations mises en place, le retour des tortues marines pour la ponte, la diminution de l'ensablement des mangroves et la protection des infrastructures côtières. Le principe de ces ganivelles est de retenir et piéger les sables emportés par les vagues lors d'un déferlement. Cette bonne pratique répond aux problèmes liés au changement climatique rencontré par la population locale. Elle contribue également à la mise en œuvre des objectifs de changements climatiques (politiques, stratégies, plans d'actions). Elle contribue aussi à au moins un des cinq socles stratégiques du Plan Comores Émergentes dont le Catalyseur 2 : Des infrastructures à niveau pour une économie performante. (Plan Comores émergent ; Des catalyseurs essentiels à l'épanouissement des socles de l'émergence ; conférence des partenaires de développement des Comores, Paris 02-03 Décembre 2019 ; page 7).

2. Description de la Bonne pratique (solution apportée/innovation et participation):



Les cordons dunaires de cette plage sous l'effet conjugué de la mer et du vent connaissent une certaine mobilité naturelle et anthropique qui témoignera du caractère vivant de ce type d'écosystème. Leur fixation est donc considérée comme une protection spécifique de cette bande littorale en vue de minimiser l'érosion marine et limiter l'ensablement de la mobilité massive du sable des dunes vers les mangroves de l'Est de Nioumachoi qui ont des conséquences néfastes sur les mangroves, les infrastructures et habitas dunaires.

La technique qui sera adoptée au niveau de cette bande côtière est l'emprisonnement des particules de sable et limitation de leur envol par l'implantation des ganivelles qui accéléreront le processus d'unification, limiteront l'érosion éolienne, protégeront les effets du vent et limiteront la progression en stabilisant les zones d'alimentation. Les ganivelles appelées aussi clayonnage, les boutures de hibiscus sont le matériel le plus couramment utilisé. Ces ganivelles seront généralement constituées des hibiscus et des bouts de dattiers locaux. Les piquets en hibiscus solides auront une hauteur de 1,30 m avec une profondeur de 50 cm. Les bouts des dattiers locaux ou de cocotiers implantés entre autres des piquets d'hibiscus ont le même dimensionnement que les précédents mais avec un diamètre de 10 cm. Ces piquets ont un espacement de 4 cm. Les ganivelles occupent une superficie de 0,4

ha pour 500m de long et de 4 m de large pour la zone fermée et 6 m pour la zone ouverte. Ils comprendront deux rangers de 500m pour les zones fermées chacun divisés en 100 parcelles de 10m de long sur 2m de large chacun et pour les zones ouvertes il y aura trois rangers de 50 portant les mêmes dimensionnements que les précédents. Derrière les ganivelles, un reboisement des plantes fixatrices des dunes et des fruitiers est mené pour fixer les dunes. C'est la communauté elle-même qui a mis les ganivelles après une formation de la mise œuvre.

L'action a comme objectif de promouvoir le rétablissement et la régénérescence des dunes et sa végétation indigène à la zone où les dunes se sont produites historiquement le long de la plage d'Ouallah 1. Pour atteindre cet objectif, plusieurs activités sont réalisées notamment :

- Mettre en place des ganivelles le long de la plage ;
- Plantation et reboisement des plantes fixatrices des cordons dunaires le long de côte de la plage ;
- Formation en en technique d'emplacement des ganivelles,

Les activités réalisées par ce microprojet ont permis d'atteindre les objectifs de l'action et les résultats escomptés. La bonne pratique favorise l'acquisition de nouvelle compétence au niveau local mais aussi elle permet le renforcement des capacités des acteurs dans un ou plusieurs domaines liés aux enjeux émergents (climat, développement durable, etc.).

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

Cette pratique intervient sur la zone côtière. Elle consiste à protéger les habitants contre les montées des eaux marines qui détériorent les infrastructures et les écosystèmes côtiers. La végétation de la côte sert à fixer les dunes et aussi d'abris à la communauté.

Justement la pratique réhabilite et stabilise le sable. Les dunes se développent par le sable puis fixer par les plantes reboisées.

La pratique sert à restaurer, à réhabiliter et diminuer le maximum l'érosion côtière. Cette pratique fait revenir la biodiversité côtière et protégé aussi les écosystèmes marins contre l'invasion des sédiments. On compte une superficie de réhabilitation des dunes de

1425 m² couverte d'une végétation fixatrice des dunes. Certaines personnes se sont déjà accaparées de ces dunes pour installer leurs maisons.

Plusieurs infrastructures éco touristiques sont construites sur la côte. La diminution de l'érosion côtière protège les infrastructures touristiques. La présence des hébergements touristiques et la diminution de l'érosion garde la côte pour un autre investissement qui peut créer des activités génératrices des revenus appart sont qui sont déjà construits.

La pratique est exécutée en général par les femmes après avoir bénéficiées une formation pour les techniques de réalisation des ganivelles. Donc une forte implication des femmes accompagner par certains jeunes du village.

Pour réduire l'érosion côtière, les communautés s'attendaient toujours de construire un mur en béton. Avec cette pratique typiquement écologique permet de valoriser les connaissances traditionnelles pour une pratique écologique.

La pratique cherche à lutter contre l'érosion côtière et la montée des eaux marines. Il est justement de se relever en cas d'évènement extrême de perturbation climatique.

Les ganivelles régénèrent les dunes ainsi que sa biodiversité.

4. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

Le suivi des aménagements est assuré par l'association de développement communautaire d'Ouallah 1 (MDSECOM). Cette association a largement les moyens de pérenniser l'action. Le parc national de Mohéli garde aussi un œil sur la pérennisation de l'action.

Les résultats obtenus ont incité d'autres communautés à mettre en œuvre cette pratique dans leurs plages respectives. Cette technique est similaire à celle utilisée pour les aménagements antiérosifs.

Un partage de connaissance se fait entre les villages notamment Hamavuna pour une bonne pratique de cette action. Des collaborations inter villageoises se développent entre les acteurs des associations de développement communautaire pour une bonne pratique. Sur le plan institutionnel, il y a le parc national de Mohéli qui suit cette action.

Au cours de cette pratique, le parc national de Mohéli était mobilisé sur l'appui technique ainsi que le FDC qui a mobilisé le fonds auprès de la banque mondiale.

Personne contact et coordonnées :	Partenaires techniques	Partenaires financiers
Jeanmed Said Tel : 3201182	Parc national de Mohéli	Banque mondiale

Titre : **Aménagement et de gestion intégrée du littoral de Bandamadji Itsandra**

Localisation: **Bandamadji Itsandra**

Porteur de la bonne pratique : **Commune de Bandamadji Itsandra**

Contexte et Justification de la Bonne pratique :

La commune de Bandamadji est située au centre ouest de l'île de la Grande Comores avec une population de 1200 habitants.

Depuis la construction du Centre Nationale de l'Artisanat Comorien (CNAC) et le Centre culture Arabo - Islamique, le village de Bandamadji reçoit des visiteurs soit pour acheter des objets artisanaux soit pour participer à des réunions ou séminaires organisés par des différents ministères ou autre services.

Les habitants du dit village en particulier les femmes se sont orientés vers le commerce, occasionnant ainsi l'ouverture d'un grand nombre d'épiceries et de petits restaurants.

Cependant les habitants, leurs biens et activités sont menacées par la montée de la mer en période de mauvais temps ou de perturbations climatiques.

La dégradation de l'environnement physique, les changements climatiques et ses effets parmi lesquels la montée du niveau de la mer, la pauvreté et l'absence de sécurité pour les personnes et leurs biens représente de problèmes sérieux pour la communauté.

La protection et le développement harmonieux de l'espace marin et côtier de la commune sont ainsi devenus une priorité majeure pour la communauté.

1- Description de la Bonne pratique :



Cette pratique a principalement consisté à faire un aménagement intégré du littoral du village de Bandamadji.

La composante principale était la construction d'un mur de protection du littoral de Bandamadji.

Cependant cette digue est conçue de manière à embrasser la géomorphologie du littoral. Il est construit en pente et sur les rochers basaltiques déjà existants.

Ceci permet donc de renforcer le système de protection naturelle déjà en place.

Global

- Contribuer à l'aménagement et de gestion durable de la zone littorale ;
- Réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé, promouvoir un environnement durable et sains et le renforcement de la sécurité des biens et des personnes.

Spécifiques

1. Assurer la protection des personnes et de leurs biens ;
2. Faciliter la régénération de la plage ;
3. Améliorer les revenus des habitants et les ressources monétaires de la Commune ;
4. Créer des emplois dans le village.
5. Mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique

Les activités réalisées sont les suivantes :

- Construction de la digue de protection du village contre la montée du niveau de la mer
- Aménagement d'une piste pour faciliter la circulation le long du littoral
- Mise en place d'activités Eco touristique (boutique artisanat et restaurant de gastronomie locale)
- Renforcement des capacités de gestion des membres de la commune
- Mise en place d'un mécanisme de financement pérenne et de gestion opérationnelle
- La population est sensibilisée et fortement mobilisée sur les enjeux de développement et de protection de l'environnement de leur localité
- L'équipe de la mairie est formée sur la gestion des projets
- Un mur de soutènement est construit
- Une boutique artisanale est construite et opérationnel
- Un restaurant de gastronomie locale est construit et opérationnel

2- Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

La construction de cette infrastructure favorise le développement d'Activités Génératrices de revenus et la Création d'emploi local notamment dans le domaine de la restauration, le petit commerce et l'artisanat.

La participation des femmes et des jeunes dans ces activités est remarquable.

Elle permet aussi la valorisation des connaissances traditionnelles dans le domaine de la gastronomie, la couture et de l'artisanat.

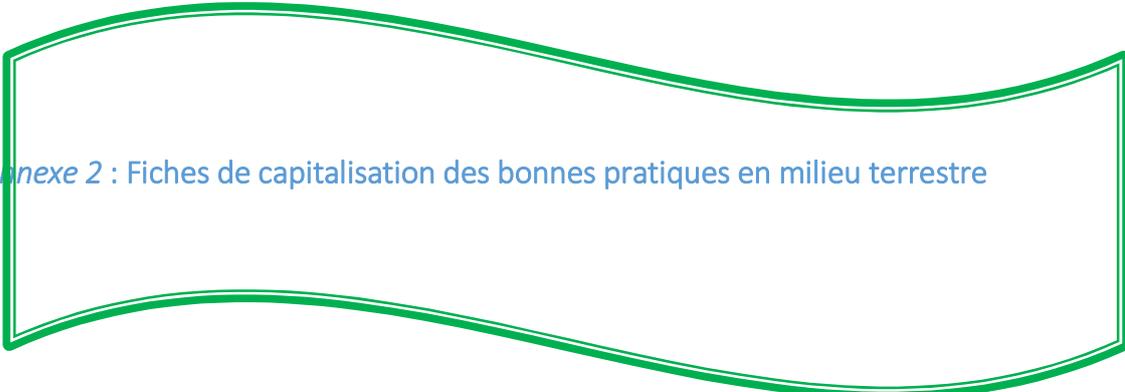
Elle contribue aussi à la lutte contre la pollution par les déchets solides dans le littoral et sur le récif.

3- Caractère durable et replicable de la bonne pratique

La commune a su mettre en place un partenariat solide avec la diaspora, les associations féminines, les organisations techniques spécialisées et des bailleurs pour assurer la pérennisation financière, technique et institutionnelle des acquis.

La façon dont est construite la digue en embrassant le cordon basaltique du littoral constitue un modèle à suivre pour les communautés qui souhaitent mettre en place des murs de soutènement.

Cette prise en compte de la géomorphologie du littoral local est indispensable pour permettre la durabilité des infrastructures.



Annexe 2 : Fiches de capitalisation des bonnes pratiques en milieu terrestre

Titre de la bonne pratique : **Gestion durable des sols en dégradation à Mohéli**

Localisation : Zone du Parc National de Mohéli

Porteur de la bonne pratique : Association Vuna Djema Mohéli

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

La dégradation des bassins versants constitue une préoccupation majeure de l'union des Comores. Le rapport national sur les OMD montre que chaque année, on estime 438 ha la proportion de forêt qui disparaît à cause de la défriche pour de nouvelles terres agricoles, de bois et d'incendies répétitifs. A Mohéli, 75% des terres cultivables sont menacées par une dégradation perpétuelle. Un déboisement continu, des incendies (causées par des cultures sur brûlis) et les techniques agricoles destructives sont les principales causes de la dégradation des sols. De même, les apports terrigènes du a l'érosion des sols, entraînent l'envasement des récifs coralliens et les herbiers marins, asphyxiant ainsi la faune et la flore associées. Par conséquent, les bassins versants sont affectés, l'érosion pollue les ressources marines et continuent à appauvrir les terres cultivables et les zones de pêche. Parallèlement l'appauvrissement rapide de sols diminue les revenus des producteurs.

C'est dans ce contexte que l'association Vunadjema a cherché à accompagner et appuyer les agriculteurs sur la mise en œuvre d'une bonne pratique de restauration du sol, de mise en culture des plantes vivrières et de rente pour améliorer la qualité du sol, augmenter la production, favoriser la disponibilité en eau à la population locale tout en limitant l'érosion des bassins versants et la déforestation mais aussi en créant des activités génératrices des revenus pour les acteurs.

L'Action intervient dans la zone correspondant à la moitié sud de l'Ile de Mohéli. Cette dernière est divisée en deux zones d'intervention, zone I (Djando) qui comprend le village de Hamavuna, Nkangani, Wanani, Siry-ziroudani, Hagnamoida, Mlabada et zone II (Mlédjelé) dont Mirigoni, Ouallah 1, Ouallah 2, Ndrodroni et Nioumachoi.

Cette bonne pratique répond aux problèmes liés au changement climatique rencontré par la population locale.

Elle contribue également à la mise en œuvre des Objectifs nationaux de changements climatiques notamment 1 des 4 priorités du PANA (2006) relatif à la défense et restauration des sols et à l'axe stratégique 3 de la politique, stratégie et plan d'action sur le changement climatique (2015) relative au Développement et renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience des systèmes écologiques et des secteurs agriculture, forêt et élevage.

1. Elle contribue aussi au nouveau Plan Comores Émergentes dont le socle 4 : Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire. (Plan Comores émergent ; Des socles stratégiques pour la transformation structurelle de l'économie des Comores vers l'émergence ; conférence des partenaires de développement des Comores, Paris 02-03 Décembre 2019 ; page 6).

2. Description de la Bonne pratique (solution apportée/innovation et



participation) :

Cette pratique comprend deux phases :

- Une phase de production de 35010 plants à partir des pépinières. Des pépinières sont installées dans différentes localités. Une formation de 8 pépiniéristes est donnée par des techniciens de CRDE. Les pépinières sont réparties en plantes fruitières (manguiers, jacquiers citronniers), plantes de rentes (ylang-ylang), plantes vivrières (taro, bananiers etc.). Ensuite ces plants sont distribués aux paysans pour accompagner les aménagements antiérosifs.

- Une phase d'aménagement antiérosif. Il s'agit de mener des actions d'aménagements antiérosifs dans des sols en pente en érosion. Il consiste à faire des courbes de niveau avec des boutures de gridicia, de sandragon etc.. Il s'agit de faire des lignes en piquet des boutures de 50 à 60 cm de hauteur du ras du sol. Ces lignes sont placées à partir d'un niveau A qui ruisselle l'eau entre les lignes. Ces lignes peuvent s'écarter d'un 1m à 6m. L'écartement dépend de la dénivellation de la pente et la culture à cultiver. Entre les lignes, on peut aussi installer des courbes des niveaux composés de citronnelles ou d'ananas qui peuvent ruisseler l'eau canalisée dans les antiérosifs et retenir le sol. Les boutures qui ont poussé en hauteur de 1 m à 2m sont coupées et abandonnées surplace pour fertiliser d'avantage le sol. Ces nouvelles techniques de restructuration de sol et production beaucoup sont maintenant acquises par agriculteurs. Les formations pour le renforcement des capacités ont permis à environ 29 agriculteurs de la zone d'être autonomes sur plan technique.

L'action a comme objectif de contribuer à la gestion durable des zones côtières à Mohéli en matière de lutte contre l'érosion des sols en dégradation. Pour atteindre cet objectif, plusieurs activités sont réalisées.

- Cartographier les sols menacés
- Sensibiliser les producteurs sur les avantages d'aménager des sols contre l'érosion.
- Mettre en place des pépinières
- Aménager les zones contre l'érosion
- Former les animateurs pour la sensibilisation de la population
- Former 2 encadreurs pour le suivi des producteurs
- Encadrer les producteurs sur les techniques d'aménagement de leurs parcelles
- Suivre l'évolution de l'aménagement
- Mettre en place une commission de suivi de l'activité du projet

Former la structure de mise en œuvre en gestion du programme.

Les activités réalisées par ce projet ont permis d'atteindre les objectifs de l'action et résultats escomptés. La bonne pratique favorise l'acquisition de nouvelles compétences au

niveau local ainsi que le renforcement des capacités des acteurs dans un ou plusieurs domaines liés aux enjeux émergents (climat, développement durable, etc.).

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

Les légumineuses et la culture d'ylang-ylang utilisées comme étant les plants des aménagements pour la pratique permettent de créer un microclimat favorable à l'amélioration de la qualité du sol mais aussi à la disponibilité en eau à la population locale.

Ces aménagements permettent aussi de protéger la biodiversité terrestre 42,90 ha mais aussi les écosystèmes marins 404 ha. L'arrêt de l'érosion des bassins versant évite le transport des sédiments d'origine forestier de se connecter du milieu marin. Cela protège les écosystèmes marins ainsi que leurs espèces notamment les 6 espèces de phanérogames marines du parc national de Mohéli, les tortues vertes et imbriquées nicheurs du PNM, les dugongs et les différentes espèces des récifs frangeants de l'aire marine.

L'augmentation de la production avec la culture d'ylang-ylang (22,32%), le maraichage et les autres cultures vivrières (77,68%) constitue une source de revenu pour les acteurs concernés à cette pratique. Elle crée des emplois pour 67 femmes qui s'occupent massivement à la cueilleuse des fleurs d'ylang-ylang et le maraichage mais aussi aux hommes qui font les cultures

Cette pratique crée une nouvelle dynamique de l'agriculture locale. Elle valorise les anciennes techniques de labourage. Les échanges de bonnes pratiques entre les techniciens agricoles et les paysans permettent donc la valorisation des connaissances traditionnelles.

Les techniques utilisées pour la mise en œuvre de cette pratique cherchent justement à rendre l'action durable et adaptable vis-à-vis des effets du changement climatique. Ces aménagements et le système cultural appliqué sont adaptés à tout évènement climatique.

L'amélioration de la qualité du sol et la disponibilité en eau participent à la régénérescence des écosystèmes terrestre et marins dont on estime un taux de couverture végétale de 25% (carte IGN de 1955) de la surface de l'île et un taux de couverture corallien de 38% à Itsamia, 71% à Mchaco, 60% à Ouallah 1, 25% à Nkandzoni, 35% à Méa, 70% à Wenefou, 5% à BwéLagnadzi et 75% à Sambia (**Fouad Abdou Rabi**, 2010) cadrés par cette pratique.

4. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

Au cours d'exécution de cette pratique, des groupements et coopératives agriculteurs notamment le groupement Barakane plante, ACFM Mirigoni, MayendeleyoMema de Ouallah 2, Dima Djema d'Ouallah 2, Fera Djema Ndrondroni, Barabahi Djema de Nioumachoi sont créés pour assurer la réussite de cette action et la pérennisation des activités. Une partie des recettes de l'activité de maraichage et distillation d'ylang-ylang était épargnée pour la coopérative. Toute cette somme était destinée aux suivis des activités après projet. Les agriculteurs et les distillateurs d'ylang-ylang ont reçu des formations techniques par les CRDE et le parc national de Mohéli pour qu'ils soient autonomes sur le plan technique.

La pratique n'est pas localisée mais généralisée dans deux régions de l'île (Mledjele et Djando). Il existe une forte collaboration entre les acteurs (les agriculteurs) pour échanges des plants, de l'expérience et des connaissances. Les techniciens agricoles se complètent entre eux dans les différentes régions et collaboraient étroitement avec les agriculteurs.

L'action était initialement financée par le SGP à travers FADSIM, ensuite appuyée par le PROGECO de la COI financée par l'union européenne. Des partenariats techniques sont créés avec des institutions comme le parc national de Mohéli et les CRDE. Ces partenariats assurent tout ce qui est de technique pour la réussite de cette action.

Personne à contacté et coordonnées	Partenaires techniques	Partenaires financiers
Mourdi Ali Mari Djoiézi	Parc national de Mohéli CRDE	COI-Union européenne SGP –PNUD/FEM

Titre de la bonne pratique : Aménagement d'un site de développement intensif A
Hamavuna Mohéli

Localisation : zone du parc national de Mohéli

Porteur de la bonne pratique : Groupement des agriculteurs de Hamavuna

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

L'augmentation de la démographie et les épisodes successifs de bouleversement de sécheresse due au changement climatique pousse la population à travailler beaucoup sur leurs terrains agricoles respectifs sans aucune pratique de restauration du sol et aussi à la recherche de nouvelles terres arables. Ceci provoque des abandons de certains terrains agricoles par les paysans qui font des conquêtes pour d'autres terrains au cœur de la forêt primaire. Cette conquête montre une forte déforestation qui change la pluviométrie, engendrant de longues saisons sèches. Ce changement climatique touche les agriculteurs

et leurs productions qui diminuent. En outre on note la migration des agriculteurs d'un terrain à un autre. Mais aussi ça entraîne des conflits intracommunautaires entre les propriétaires des terrains. Ces enjeux touchent aussi le village de Hamavuna qui n'a que peu de terrain agricole et plein des sols dénudés (Padza). C'est ainsi qu'il est créé en 2012, le groupement des agriculteurs de Hamavuna. Ce groupement cherche à gérer durablement les sols agricoles de Hamavuna pour les rendre fertiles et productifs. Appuyé par le projet PNDHP en 2012, le groupement a mis en place des aménagements antiérosifs dans un champ pilote à sol dénudé. Ceci consiste à restaurer ce sol et le rendre fertile pour qu'il soit productif et viable.

Cette bonne pratique répond aux problèmes liés au changement climatique rencontré par la population locale. Elle contribue également à la mise en œuvre des Objectifs de changements climatiques notamment 1 des 4 priorités du PANA (2006) relatif à la défense et restauration des sols et à l'axe stratégique 3 de la politique, stratégie et plan d'action sur le changement climatique (2015) relative au Développement et renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience des systèmes écologiques et des secteurs agriculture, forêt et élevage. Elle contribue aussi à au moins un des cinq socles stratégiques du Plan Comores Émergentes dont le socle 4 : Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire. (Plan Comores émergent ; Des socles stratégiques pour la transformation structurelle de l'économie des Comores vers l'émergence; conférence des partenaires de développement des Comores, Paris 02-03 Décembre 2019 ; page 6).

2. Description de la Bonne pratique (solution apportée/innovation et



participation):

Cette pratique contient deux phases et quatre étapes.

La première phase consiste à restructurer le sol et le rendre fertile.

Il s'agit dans un premier temps de produire des plants à partir des pépinières. Des pépinières sont installées dans différentes localités. Une formation aux pépiniéristes est donnée par des techniciens de CRDE. Les pépinières sont reparties en plantes fruitières notamment des ananas et plantes vivrières (bananiers.). Ensuite ces plants sont distribués aux paysans pour accompagner les aménagements antiérosifs. Les plants des bananiers certains étaient destinés à accompagner les aménagements antiérosifs, d'autres pour la vente. La deuxième étape est de mettre en œuvre des aménagements antiérosifs. Il s'agit de mener des actions d'aménagements antiérosifs dans des sols en pente pratiquement faible et dénudés. Il consiste à faire des courbes de niveau avec des boutures de gridicia. Il s'agit de faire des lignes en piquet des boutures de 50 à 60 cm de hauteur du ras du sol avec un intervalle de 20cm. Ces lignes sont placées à partir d'un niveau A qui ruisselle l'eau entre les lignes. Ces lignes peuvent s'écarter d'un 5m. Entre les lignes, s'installait d'autres lignes intercalaires composées de citronnelle ou d'ananas qui peuvent ruisseler l'eau canalisée dans les antiérosifs et retenir le sol. Les boutures qui ont poussé en hauteur de 1 m à 2m sont coupées et abandonnées surplace pour fertiliser d'avantage le sol. Le terrain est divisé en parcelle dont chaque membre du groupement est responsabilisé pour le travail de la

parcelle. Une adduction d'eau et un bassin de stockage sont mis en place. L'adduction permet d'irriguer l'aménagement en période de saison sèche.

La troisième étape est de faire du vache à piquet. Après 4 ans, une autre pratique est associée à ces aménagements. Il consiste de fertiliser le sol par de l'azote naturel à partir des excréments des vaches. Il s'agit de mettre des piquets et attacher les vaches. Les citronnelles plaçaient entre les courbes de niveau sont aussi utilisés pour le fourrage des vaches. Le dépôt des excréments sur le sol participe à la fertilisation du sol.

La troisième étape consiste à faire des cultures sur le terrain.

Après 5 ans, d'autres aménagements antiérosifs sont mis en place avec des plantes légumineuses. Les lignes antiérosives se sont écartées de 10m. Entre les lignes antiérosives, d'autres lignes intercalaires sont placées. Ces lignes sont constituées par des plants des bananiers, des orangers et des ananas.

Une activité de maraichage est développée sur ce terrain et elle est portée par des femmes. Actuellement ce terrain pilote est végétalisé et plusieurs activités agricoles et d'élevages sont développées.

La quatrième étape consiste à faire un embocagement.

Après 8 ans, le projet PREFER est venu appuyer le groupement sur une nouvelle pratique d'embocagement. Elle consiste à faire des haies à base des légumineuses en occurrence le gricidia. Ces haies vont servir de brise vent et créer un microclimat qui va favoriser la fertilité du sol. Les feuilles vont servir de fourrage des animaux.

L'action a comme objectifs de :

- Rendre fertile et productif un sol dénudé (Padza) de Hamavuna ;
- Créer des activités génératrices de revenus à la population locale.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs activités sont réalisées :

- Animation du groupement des agriculteurs de Hamavuna ;
- Mettre en place d'une pépinière à Hamavuna ;
- Formation des agriculteurs en aménagement antiérosif
- Mettre en place une adduction d'eau et construire un bassin de stockage d'eau.
- Aménagement du terrain pilote avec des antiérosifs.
- Faire de la vache aux piquets

- Elevage des vaches pour l'extraire du lait ;
- Faire du maraichage pour produire des légumes.
- Réalisation d'un embocagement.

Planter des cultures vivrières et de rentes. Les activités réalisées par ce projet ont permis d'atteindre les objectifs de l'action et résultats escomptés.

La bonne pratique favorise l'acquisition de nouvelle compétence au niveau local mais aussi elle permet le renforcement des capacités des acteurs dans un ou plusieurs domaines liés aux enjeux émergents (climat, développement durable, etc.).

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

Plusieurs activités génératrices de revenu sont développées à travers cette bonne pratique. Cela ouvre des emplois locaux. Le maraichage qui est pratiqué par les femmes et qui régénère des revenus pour plusieurs familles. L'élevage des vaches pour produire du lait. L'agriculture de substance qui se développe et qui fait vivre plusieurs familles locales. Les citronnelles sont utilisées par les hommes pour le fourrage des animaux et le fourrage est à vendre. Le sol se fertilise à partir des aménagements. Le sol n'est pas emporté par les eaux de ruissellement qui se connectent avec les cours d'eau pour alimenter la mer en sédiment envahisseur de la faune et flore marine. Donc la biodiversité marine est épargnée des sédiments venant du continent. La technique d'embocagement a créé un microclimat qui a rendu le sol fertile et producteur. Un écosystème terrestre s'est créé avec un micro biodiversité qui s'installait et qui va contribuer à la formation d'humus servant à améliorer la qualité du sol et sa fertilité. La reforestation du terrain qui a créé le microclimat va contribuer à la formation des pluies ce qui rend la zone pluviale. Donc la population locale a une disponibilité en eau. Lors d'un événement de substance extrême, les différentes activités génératrices de revenu pourront supporter une telle catastrophe.

4. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

Cette pratique est menée par un groupement des agriculteurs. Dans ce contexte, le groupement a ouvert un compte sur lequel une partie de leurs recettes est versée directement dans ce compte. L'argent est destiné à réaliser les activités urgentes de la

pratique après le projet. Les membres du groupement sont former et expérimenter au technique d'aménagement antiérosif, d'embocagement et de vache à piquet par les techniciens du CRDER. Ils sont autonomes et aptes à assurer les aménagements de leurs terrains respectifs.

Les résultats de la pratique sont encourageants. Les propriétaires d'autres terrains dénudés ont pris connaissance de cette pratique et ses résultats. Ils se sont liés au groupement pour cette pratique soit mise en œuvre dans leurs terrains.

D'autres groupements de Mohéli ont appris aux résultats de cette pratique. Certains d'entre eux ont demandé une collaboration mutuelle avec le groupement pour la mise en œuvre des pratiques similaires dans leurs terrains. D'autres acteurs de la région sont intéressés à cette pratique et ils demandent la mise en œuvre.

Les CRDE sont les acteurs techniques principaux de la mise en œuvre de cette pratique. Ils collaborent étroitement avec le groupement. D'autres acteurs financiers appuis et accompagnent le groupement.

**Personne contact et Partenaires techniques Partenaires financiers
coordonnées**

AbacarIssoufou

Tel : 3283406

CRDE de Fomboni et Projet PREFER

CRDE de Djando

le projet PNDHD.

Titre de la bonne pratique: Développement de la filière durable d'ylang –ylang au parc national de Mohéli

Localisation : L'île de Mohéli

Porteur de la bonne pratique : Association 2 mains

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique

L'association 2Mains intervient depuis 2006 selon une démarche de développement durable et solidaire, dans les domaines de l'eau, des déchets et de l'agriculture en partenariat avec les bénéficiaires, les acteurs locaux et internationaux avec comme objectif l'amélioration des conditions de vie de la population et la préservation de l'environnement. La filière d'ylang-ylang à Mohéli a pris une grande ampleur pour le développement économique de Mohéli. La culture d'ylang-ylang est devenue un mode de la croissance économique de l'île. Chaque année il est enregistré une augmentation de nombre des parcelles d'ylang-ylang et d'alambic installée. Il est aussi remarqué que cette extension des cultures d'ylang-ylang et l'augmentation des alambics est accompagnée d'une déforestation massive au bénéfice de l'extraction d'ylang-ylang. La sonnette à l'arme est donnée dans l'ensemble de l'île. Dans ce contexte, l'association 2 mains cherche à accompagner et appuyer les distillateurs de Mohéli sur des actions durables d'adaptation, de consommation moins et de produire beaucoup. De ce fait, l'association a appuyé financièrement les coopératives de distillation d'ylang-ylang pour aménager leurs terrains agricoles avec des pratiques durables et rentables en créant aussi d'autres activités génératrices de revenu qui permettront aux acteurs de vivre en cas d'un événement extrême lié aux changements climatiques.

Cette bonne pratique répond bien aux problèmes liés au changement climatique rencontré par la population locale. Elle contribue également à la mise en œuvre des Objectifs de changements climatiques notamment l'axe stratégique 6 du plan d'action (2015), relatif à la promotion des énergies propres.). Elle contribue aussi à au moins un des cinq socles stratégiques du Plan Comores Émergente dont le socle 4 : Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire. (Plan Comores émergent ; Des socles stratégiques pour la

transformation structurelle de l'économie des Comores vers l'émergence; conférence des partenaires de développement des Comores, Paris 02-03 Décembre 2019 ; page 6).

2. Description de la Bonne pratique (solution apportée/innovation et



participation):

La pratique consiste en premier lieu d'installer deux sites de distillation économes en bois et en eau et qui sont mis à disposition de la coopérative Mledjylang. Les deux sites sont équipés d'un hangar avec zone de stockage, un alambic traditionnel d'une capacité de 1000L et équipé d'un foyer UDAFE, économe en bois, une compositeur pour les fleurs d'ylang. Des alambics hybrides sont mis en place sur des sites. Ces alambics fonctionnent avec des énergies solaires. Les sites de distillation sont équipés de deux doubles citernes, chacune d'une capacité de 20m³, et d'un système de recyclage connectant le système de refroidissement au double citerne, pour recycler les eaux de refroidissement. Une briqueterie a été installée sur le site de la MFR (maison familiale rurale) de Mohéli sise à Ndrondroni. Ces briquettes sont à base des cartons à recyclés. La briqueterie a été solarisée et équipée en bétonnière, broyeur et presses hydraulique pour pouvoir produire des briquettes. Les distillateurs sont formés sur l'utilisation des briquettes.

La MFR a été équipée d'une moto benne pour faciliter l'approvisionnement en matière première.

Des pépinières d'arbres à croissance rapide pour 25 000 plants Reboisement des zones agro forestières en bois à intérêt combustible est mise en place par les CRDE de Mohéli.

Une Identification des parcelles (publiques et privées) à reboiser pour l'installation des parcs à bois renouvelable est faite.

Aménagement antiérosif de parcelles de démonstration a ligne de courbe de niveau constituée de vétivers, fourrages et ananas est mise en place dans des parcelles probablement identifiées.

Création d'activités génératrices de revenus connexes à la filière de production d'huiles essentielles au groupement des femmes ont mis en place pour le maraichage.

L'action a comme objectifs suivants :

- Diffuser les outils et méthodes de distillation économes en énergie et en eau.
- Développer la filière biomasse.
- Reboiser les zones agro forestières et développer la filière bois-énergie.
- Diffuser les pratiques agricoles antiérosives.
- Initier des activités génératrices de revenus connexes à la filière ylang.

Améliorer les conditions de travail des acteurs locaux de la filière ylang.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs activités sont réalisées :

- Transfert de technologie de SimplySolar à 2Mains et mise à l'échelle de l'alambic hybride pour 50kg de fleurs ;
- Installation de 3 sites collectifs de distillation,
- Installation de 3 alambics hybrides solaires à foyers à briquettes de vapeur ;
- Installation de 3 systèmes de circuit fermé de refroidissement ;
- Formation des utilisateurs des alambics hybrides solaires à foyers à briquettes générateurs de vapeur ;
- Contractualisation et mise en œuvre avec les CRDE de Mohéli pour la préparation de pépinières d'arbres à croissance rapide pour 25 000 plants ;
- Reboisement des zones agro forestières en bois à intérêt combustible ;
- Formation des agriculteurs en connaissance de la biodiversité, aménagements antiérosifs et en bonnes pratiques agricoles ;
- Aménagement antiérosif de 10 parcelles de démonstration ;
- Aménagement et diversification agricole de 10 parcelles de démonstration ;

- Dotation des bénéficiaires en matériels agricole et en équipements de sécurité et de travail ;
- Création d'activités génératrices de revenus connexes à la filière de production d'huiles essentielles.

Les activités réalisées par ce projet ont permis d'atteindre les objectifs de l'action et résultats escomptés.

La bonne pratique favorise l'acquisition de nouvelle compétence au niveau local mais aussi elle permet le renforcement des capacités des acteurs dans un ou plusieurs domaines liés aux enjeux émergents (climat, développement durable, etc.).

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

Les sols se fertilisent à travers les aménagements antiérosifs mise en place et les composts ainsi créés. Cela améliore la qualité du sol. Une forêt de superficie de 4,5 ha est régénérée par le parc à bois ce qui crée un microclimat favorable aux cultures et favorise les précipitations. L'abat des arbres est considérablement diminué par l'utilisation des alambics hybrides et solaires.

La faune et flore marine est protégée contre l'envahissement des sédiments d'origine continentale qui peuvent étouffer les écosystèmes marins et ses espèces associées. Les déchets provenant des fleurs d'ylang-ylang sont traités en compost ce qui protège les écosystèmes terrestres et participe aussi à l'amélioration de la qualité du sol. La réutilisation et le refroidissement de l'eau de la distillation permet également de réduire le gaspillage de l'eau mais permet aussi la disponibilité en eau à la population locale.

Les activités tels que le maraichage, la fabrication du compost, la fabrication de brique en carton recyclé et la distillation des huiles d'ylang-ylang constituent des activités génératrices de revenus qui font vivre plusieurs familles de la population Mohélienne. Ce sont des sources d'emploi qui sont créés.

La cueilleuse des fleurs d'ylang – ylang et le maraichage constituent des sources de financement aux femmes et aux jeunes. Les femmes et les jeunes sont plus représentatifs que les hommes dans ces activités destinées exclusivement à cette couche sociale.

Un producteur qui dispose d'un ha d'ylang-ylang a un revenu annuel qui se situe autour de 2 825 600 kmf (235 466 kmf par mois, soit l'équivalent du salaire mensuel d'un jeune enseignant-chercheur comorien bénéficiant d'une indemnité de 50%).

Quant au distillateur il gagne environ **270 000 kmf par mois**.

L'utilisation des alambics hybrides et solaires et la restauration des sols valorisent les connaissances traditionnelles des paysans mais aussi des distillateurs. La réduction de la consommation en bois et l'utilisation de l'énergie solaire aux alambics, la mise en place d'un parc à bois, la réutilisation et le refroidissement des eaux usées par la distillation, l'utilisation des antiérosifs pour restauration du sol et l'utilisation des briquettes comme source d'énergie pour les alambics constituent des pratiques de résilience aux extrêmes de perturbations climatiques.

4. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

Des coopératives régionales sont créées pour la gestion de cette bonne pratique. Elles consistent à assurer le suivi des activités qui porte cette pratique. Les distillateurs sont censés à faire leurs distillations dans les alambics déjà identifiés selon le règlement des coopératives. A chaque distillation, l'intervenant met à côté une cotisation qui entre dans la caisse de la coopérative. Cette somme est destinée à assurer les suivis de la pratique pour sa pérennisation. Les membres de la coopérative sont formés sur l'installation des aménagements antiérosifs par les techniciens de CRDE, sur l'utilisation des alambics hybrides et sur le compostage. Donc ils ont une autonomie technique à réaliser leurs activités en cas de besoin.

L'idée de mettre en œuvre cette pratique vient pour résoudre un problème qui est connu dans toute l'île. En premier temps l'expérience est localisée dans la région de Mledjélé. Les résultats obtenus ont permis de faire une extension de la pratique vers les autres régions de l'île. Cette pratique est aussi expérimentée à Anjouan.

Plusieurs coopératives sont créées au niveau de l'île Mohéli. Les résultats obtenus par cette pratique et la généralisation du projet par le porteur de l'Action, des collaborations

mutuelles entre les coopératives se sont créées. Cette collaboration permet à faire des échanges d'expériences pour la bonne pratique.

La pratique est portée par plusieurs partenaires techniques et financiers. Ces partenaires collaborent pour la réussite du projet. Le parc national de Mohéli est un partenaire technique qui assure la partie environnementale. Les CRDE partenaire technique qui assurent la mise en œuvre des aménagements et le parc à bois. L'AFD est un partenaire et l'union européenne financière ainsi que l'ambassade de France.

**Personne contact et Partenaires techniques Partenaires financiers
coordonnées :**

Dalil Ali Mkandra

Tél : 3433463

CRDE de Mlédjélé, parc
national de Mohéli

COI-Union européenne et
AFD / Ambassade de
France.

Titre de la bonne pratique: Fermeture temporaire de la zone de pêche à Vassi et diversification de la production agricole dans des périmètres irrigués dans la zone de Moya pour renforcer la résilience des pêcheurs et des agriculteurs

Localisation : Anjouan, Zone de Vassi et Zone de Moya

Porteur de la bonne pratique : ONG DAHARI

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

La zone côtière de Vassi est un habitat favorable pour le développement des poulpes en raison des récifs coralliens et des herbiers marins dominants. Le platier est fréquenté par les populations des localités de Dzindri, VassiSalamani, notamment les femmes et les jeunes pour la pêche à pied, de toutes ressources halieutiques confondues, y compris les poulpes. Dans cette pratique, les gens se servaient des tissus, des bois et des morceaux de fer pour capturer en abondance les poissons et les poulpes. Les ressources se raréfient et les habitats sont de plus en plus dégradés avec ces pratiques destructrices des récifs coralliens. Ces activités rendent plus vulnérables les récifs coralliens face à des perturbations climatiques telle que la hausse de la température de l'eau de mer causant le blanchissement des coraux.

Pour améliorer la situation, il a été convenu d'adopter un nouveau mode de gestion qui consiste à la fermeture temporaire et partielle de la zone, pour permettre la régénération des ressources et l'amélioration de l'état de santé des habitats. Cette pratique présente l'avantage d'améliorer les services des écosystèmes face aux effets du changement climatiques.

Par ailleurs, dans la zone de Moya, la population vit de l'agriculture pour faire face à leurs besoins fondamentaux. Cette zone dispose de terres fertiles pouvant permettre le développement et la diversification des cultures vivrières pour assurer leur sécurité alimentaire. Cependant, avec la pression anthropique par la forte fréquentation de la zone, les terres sont devenues de moins en moins productives avec des récoltes médiocres. Pour améliorer cette situation, les agriculteurs se sont organisés pour être appuyés techniquement et matériellement pour restaurer le sol, acquérir de l'eau pour l'irrigation de leurs parcelles afin de diversifier leurs cultures et augmenter leurs rendements agricoles pour leur résilience face aux effets du changement climatique.

Cette bonne pratique contribue ainsi à la mise en œuvre des Objectifs nationaux de changement climatique notamment 1 des 4 priorités du PANA (2006) relatifs à la défense et restauration des sols et à l'axe stratégique 3 de la politique, stratégie et plan d'action sur le changement climatique (2015) lié au développement et au renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience des systèmes écologiques et des secteurs agriculture, forêt élevage et pêche.

Elle s'aligne aussi au nouveau Plan Comores Émergentes à l'horizon 2030 (voir Socle 2 sur la transformation structurelle de l'économie bleue, le socle 4.1 sur l'agriculture et

l'autosuffisance alimentaire et la condition CM. 2.2 portant sur la gestion durable de l'environnement).

2. Description de la Bonne pratique :



Deux bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles ont été adoptées dans la zone de pêche de Vassi et dans la zone agricole de Moya pour renforcer la résilience des populations locales.

- *Fermeture temporaire de la zone de pêche à Vassi*

La fermeture temporaire de la zone de pêche concernait le platier fréquenté par 3 communautés (Dzindri, VassiSalamani). C'est une option de modèle de gestion durable des ressources halieutiques dans cette zone côtière soumise à une pression anthropique sous différentes formes de pêche (pêche à pied avec des vêtements, de la dynamite, des fers, du tephrosia, etc.). Cette fermeture temporaire concernait le 1/3 de la zone en vue de permettre la régénération des ressources (amélioration de l'état de santé du récif corallien et des herbiers marins, croissance des poulpes et des poissons). Pendant la fermeture de la zone (3 mois), l'accès pour pêcher a été interdit. Des actions de sensibilisation ont été menées et un suivi par des techniciens et des femmes formées aux techniques de suivi écologique des ressources a été mis en place pour constater l'impact positif de ce modèle de gestion de la zone avec les échantillonnages et les pesées observées.

- *Diversification de la production agricole dans la zone de Moya à travers des périmètres irrigués*

La diversification de la production agricole au niveau de cette zone a été possible grâce aux périmètres irrigués avec la construction d'une nouvelle citerne de 30 m³. Les agriculteurs ont eu accès à l'eau pour irriguer leurs cultures variées (choux, tomates, piments, radis, taros, maïs, bananes, poivre, papayers, etc.). Les agriculteurs ont été formés

et ils ont poursuivi des actions de reboisement, de production de l'engrais organique par le compostage. Pour amplifier la fertilisation du sol, la pratique de vache au piquet a été adoptée dans cette zone.

Dans l'ensemble ces pratiques ont apporté des changements considérables dans ces zones avec des rendements meilleures sur la collecte des poulpes et les produits agricoles.

Ces initiatives ont été appuyées dans le cadre d'une subvention du Programme AMCC-UE/Comores à hauteur de : 48 954 000,0 KMF, soit 74,81% du budget du projet. Les objectifs spécifiques visés étaient : 350 agriculteurs de cinq villages arrivent à diversifier leurs productions dans 60 parcelles en participant au développement de zones agricoles résilientes au changement climatique et 150 pêcheurs de trois villages (50 % de femmes) engagées dans des actions de gestion communautaire de résilience au changement climatique et de préservation des écosystèmes marins.

Des comités de gestion ont été mis en place dans ces sites pour appuyer et pérenniser ces modèles de gestion durable des ressources naturelles.

Les principaux problèmes rencontrés: la durée limitée pour un projet d'encadrement et de vulgarisation en milieu paysanne, le débit de l'eau en période d'étiage jugé un peu faible par rapport à la multiplication des activités sur le site, le DCP mis en place tardait à montrer la rentabilité étant donné que l'expérience était récente et la fermeture de la pêche sur le platier (3 communautés (Dzindri, VassiSalamani) a connu une résistance au départ avec les pêcheurs riverains des localités voisines d'Iméré et Hamabawa.

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

Du point de vue environnemental :

- Les reboisements opérés dans la zone de Moya et les villages environnant ont apporté une influence sur le micro climat local
- L'irrigation, la pratique de vache au piquet et le compostage ont apporté des améliorations importantes sur la fertilité du sol dans les 430 parcelles en exploitation
- La fermeture temporaire de la zone de pêche a favorisé l'amélioration de l'état de santé des récifs coralliens et des herbiers marins
- Les reboisements et la diversité des cultures ont permis une restauration des superficies importantes et des habitats de nombreuses espèces protégées

Du point de vue socio-économique, les pratiques ont permis :

- La pêche au poulpe crée des emplois pour de nombreuses femmes avec des revenus en nette augmentation
- 430 pêcheurs des 3 villages dont 78 femmes ont été impliqués dans l'opération pilote. Le poids de poulpes est passé de 1,5kg g à 6 kg et des associations ont été créées pour appuyer l'initiative de la fermeture temporaire de pêche.

- Des Association de femmes pêcheuses « Maecha Bora » et Association de pêcheurs à bateau « MaleziMema » ont été mise en place pour appuyer l'initiative
- La citerne construite permet une disponibilité accrue de l'eau chez les agriculteurs et les pêcheurs même en période de sécheresse
- Les périmètres irrigués permettent la création de nombreux emplois en maraichage pour les aguicheurs ainsi que des revenus diversifiés selon les types des cultures pour chaque agriculteur
- 574 agriculteurs de 10 villages dont des femmes représentant 36% et des jeunes de moins de 35 ans 46%, des exploitants des 5 périmètres irrigués pour 430 parcelles de 430 ménages ont bénéficié les nouvelles pratiques agricoles. Ces avantages touchent les exploitants du site de Adda anteneju qui viennent de 6 villages (Adda, Mremani, Kangani, Ongoju, Badrakuni, Ganza) et de Outsa de 3 villages (Outsa, Nganzalé, Adda).
- De nombreuses femmes (80 %) et des jeunes sont impliqués dans la pêche des poulpes et les activités de maraichage
- Ces pratiques valorisent des techniques traditionnelles comme la vache au piquet, les reboisements, la protection des récifs,
- Ces pratiques ont suscité un engouement pour la résilience des exploitants des ressources naturelles en raison de l'augmentation des prises de pêches des poulpes et les récoltes diversifiées sur les produits agricoles
- La fermeture temporaire des zones de pêche peut va également renforcer la résilience des récifs coralliens face à l'augmentation prolongée de la température de l'eau de mer (cas d'ELNINO) qui engendre le blanchissement et la mort des coraux.

4- Caractère durable et repliquable de la bonne pratique

- Il existe des Comités de gestion au niveau de ces deux zones d'application de ces pratiques. Ces Comités veillent à pérennisation des acquis dabs ces sites.
- Les agriculteurs de la zone de Moya se sont donnés l'obligation de cotiser chacun 1500 KMF pour assurer l'entretien du réseau d'irrigation dans le temps
- Des formations ont été dispensées pour développer des compétences au niveau de ces zones en vue d'une autonomie dans la mise œuvre de leurs activités
- Une approche multi-acteurs pour une collaboration au niveau local a été adoptée avec l'implication des agriculteurs, des pêcheurs, des femmes, des associations locales, des techniciens de DAHARI et les Comités de gestion des sites,
- Ces pratiques peuvent être appliquées dans d'autres zones dans le contexte des Comores, voir dans d'autres pays de la région.

Personne contact et coordonnées :

-Médéric Carpier

mederic.carpier@daharicomores.org

Partenaires techniques et financiers :

-Programme AMCC- UE/Comores

- ProGeCo COI-UE

-Hugh Doulton

hughdoulton@hotmail.com

Tél : (00269)33342559

-SGP/FEM

- DAHARI

Titre de la bonne pratique : Restauration des parcelles du site de Mlimajou Pangani et amélioration de la fertilité du sol pour promouvoir des systèmes agricoles plus productifs et résilients au changement climatique au niveau local

Localisation : Ile d'Anjouan, Préfecture de Mrémani, Zone de basse altitude de la commune d'Ongojou, Site de Mlimajou Pangani en amont de la zone côtière de Chikojou.

Porteur de la bonne pratique : Association pour une Meilleur Vie à Tous (AMVT)

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Le site de Mlimajou Pangani est une zone caractérisée par des padzas /sols dénudés, pauvres en matières nutritifs et donc défavorables à des activités agricoles. Le site est moins arrosé et connaît une sécheresse accentuée par les effets du changement climatique.

Compte tenu de la forte densité de la population des localités concernées (700hts/km²), ce site a connu une très forte pression foncière entraînant une dégradation accélérée de la fertilité des sols. Ceci s'explique en partie par la précarité déjà enregistrée dans ces villages.

Par conséquent, les occupants de ce site se trouvent dans l'obligation d'extraire le sable de la plage de Chikojou pour se faire des revenus pouvant leur permettre de répondre à leurs besoins fondamentaux. De plus, le déboisement n'a fait qu'accélérer le phénomène de tarissement progressif de la source d'eau douce située au bord de la zone côtière de Chikojou.

Par ailleurs, la zone est occupée par des paysans dynamiques des localités d'Ongojou, Comoni, Mirondroni et de Kiyu. Les exploitants des ressources naturelles travaillant dans ce site font partie des populations très vulnérables, menacées d'une insécurité alimentaire et vivant en dessous du seuil de pauvreté absolue (revenu moyen journalier inférieur : 500 KMF/hab.

Pour renverser la tendance de dégradation accélérée de cette zone, il a été convenu de mener des actions de réhabilitation et de protection du sol pour restaurer sa fertilité en vue d'une production agricole génératrice de revenu. Cela contribue aussi au renforcement de la résilience pour cette population vulnérable au changement climatique. C'est également une opportunité pour protéger le bassin versant et toute la zone côtière à travers les technologies de gestion durable des terres adoptées.

Cette bonne pratique contribue ainsi à la mise en œuvre des Objectifs nationaux de changement climatique notamment 1 des 4 priorités du PANA (2006) relatifs à la défense et restauration des sols et à l'axe stratégique 3 de la politique, stratégie et plan d'action sur le changement climatique (2015) lié au développement et au renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience des systèmes écologiques et des secteurs agriculture, forêt et élevage. Elle s'aligne aussi au nouveau Plan Comores Émergentes à l'horizon 2030 (voir socle 4.1 sur l'agriculture et l'autosuffisance alimentaire et la condition CM. 2.2 portant sur la gestion durable de l'environnement).

Cette initiative est passée par la mobilisation de 100 paysans équipés (petit outillage) pour travailler dans 100 parcelles de la zone en vue d'adopter diverses pratiques qui ont favorisé l'amélioration de la qualité du sol et la production locale (embocagement, DRS, irrigation agricole, mise en place de pépinière et production de plants, compostage, vache au piquet). Ces paysans ont été formés sur le tas sous forme de Champs Ecoles Paysans (CEP) sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres et techniques agricoles.

Le site a bénéficié également d'une infrastructure d'adduction d'eau pour favoriser le travail des paysans ; notamment l'irrigation agricole, l'abreuvement du bétail et l'installation de pépinières.

2. Description de la Bonne pratique :



Pour réhabiliter le sol dégradé du site Mlimajou Pangani, les activités réalisées sont essentiellement la DRS, l'irrigation agricole, la mise en place de pépinières et la production de plants, des embocagements, des formations sur le tas sous forme de Champs Ecoles Paysans (CEP) sur les bonnes pratiques de restauration des sols et de production agricole. Les paysans ont acquis des nouvelles compétences en gestion durable des terres et sont devenus autonomes dans l'exercice de leurs activités au niveau local.

Les paysans ont bénéficié l'encadrement de l'ONG AMVT qui a travaillé en collaboration avec les communautés de la zone, le Comité du site, le Centre Rural de Développement Economique -CRDE- de Mrémani (appui technique et organisationnel) et le Commissariat en charge de la Production et de l'Environnement. Ce partenariat multi-acteurs s'est

mobilisé pour sensibiliser la population et renforcer leurs capacités techniques et matérielles pour une gestion durable du site.

Cette initiative a été soutenue dans le cadre d'une subvention du Programme AMCC-UE/Comores à hauteur de 48 979 840,0 KMF, soit 74,75% du budget du projet. L'objectif spécifique visé était de protéger durablement les parcelles du site de Mlimajou Pangani, en améliorant la fertilité du sol, les capacités techniques, matérielles et organisationnelles de 100 paysans bénéficiaires directs du projet.

Un Comité de gestion du site a permis également de maintenir la dynamique lancée sur 100 parcelles et de gérer tout éventuel conflit lié à l'exploitation des ressources naturelles du site.

Les problèmes rencontrés étaient essentiellement liés à la durée limitée d'encadrement des paysans, la durée prolongée pour la construction du réservoir d'eau d'irrigation et d'abreuvement du bétail.

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

Du point de vue environnemental, la pratique a permis :

- La restauration et l'augmentation de la fertilité du sol avec les aménagements faits et le maintien des vaches au piquet
- Une disponibilité d'engrais organiques par le compostage localement,
- Une augmentation de la superficie des d'habitats restaurés et le nombre d'espèces plantées et protégées,
- Une amélioration du microclimat local par les reboisements opérés,
- Une amélioration de la qualité de l'eau et la disponibilité pour la communauté locale,
- Une régénération dominante du couvert végétal (végétalisation des padza)
- Une protection du sol contre l'érosion hydrique et éolienne et une amélioration de l'état de santé des écosystèmes terrestres et marins.

Du point de vue socio-économique, la pratique a permis :

- Implication des groupes les plus vulnérables dans la mise en œuvre des activités de bonnes pratiques adoptées (femmes, jeunes, groupes marginalisés)
- Consensus d'assistance des autres paysans par les 100 premiers paysans bénéficiaires, par l'offre gratuite des plants et des boutures, le partage des expériences/bonnes pratiques acquises,
- Disponibilités d'intrants agricoles (10 000 plants, boutures, semences, etc.)
- Disponibilité d'eau pour les pêcheurs, l'irrigation et l'abreuvement du bétail
- Disponibilité du fourrage pour le bétail
- Développement d'AGR et la création d'emploi local (maraichage, pépinières, compostage, etc.)
- Augmentation des rendements agricoles et la qualité des produits agricoles
- Augmentation des revenus monétaires pour les ménages

- Adoption des règles de bonne conduite pour la gestion des ressources naturelles de la zone (accès à l'eau, le matériel végétal)
- Une réduction des inégalités sociales sur la résilience de la population locale par l'amélioration considérable de leurs conditions de vie.

4. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

- Il existe un Comité de gestion de l'eau et du site pour veiller au maintien des bonnes pratiques acquises (embocagement, production de plants, compostage, DRS, vache au piquet, distributions gratuites des boutures et semences auprès des autres agriculteurs de la zone pour pérenniser les techniques et la démarche au niveau local)
- Des compétences techniques et matérielles sont développées au niveau local pour servir d'appui dans le long terme. Ces acquis peuvent être partagés avec d'autres communautés qui désirent mettre place des initiatives similaires.
- Une approche multi-acteurs est adoptée (programme AMCC-UE, ONG-AMVT, communautés, CRDE, Comité du Site).
- Le site dispose d'une infrastructure d'adduction d'eau mis en place pour faciliter les travaux des paysans (abreuvement du bétail, irrigation agricole pour le maraichage).

Personne contact et coordonnées :

M. INOUSSA BASTOINE

E-mail : niouassoamvt@gmail.com

Tél : (0026) 335 5264

Mrémani – Anjouan – Comores

Partenaires techniques et financiers :

-Programme AMCC- UE/Comores

-SGP/FEM

-AIDE

Titre de la bonne pratique: Promotion des cultures de contre saison par l'irrigation agricole en vue de la relance du secteur maraîcher pour contribuer à la sécurité alimentaire et le renforcement de la résilience des populations de zones côtières et forestières d'Anjouan

Localisation : Ile Autonome d'Anjouan, Villages de KONI-DJODJO, KONI-NGANI, MROMAJI et BAMABAO-MTSANGA

Porteur de la bonne pratique : Association Régionale pour l'Aménagement des sols et de la gestion durable de l'environnement Forestier (ARAF)

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Les villages de KONI-DJODJO, KONI-NGANI, MROMAJI et BAMABAO-MTSANGA sont reconnus sur l'île d'Anjouan par leur dynamisme en matière de production agricole. Cependant l'essentiel des parcelles de cette zone restent dégradées, non irriguées et connaissent moins d'aménagements antiérosifs. Les éleveurs et les agriculteurs ont abandonné les zones de basse altitude pour se réfugier en haute altitude dans la zone forestière pour poursuivre leurs activités. Les producteurs sont dépourvus des compétences essentielles et des semences améliorées pour une relance de la production agricole avec des meilleurs rendements. Les cultures maraîchères ne sont favorables que pour une période limitée à 3 mois par an. On note l'absence d'une structure et un système de coopératives de différentes filières pour conforter les activités de production des exploitants des ressources naturelles de la zone.

Pour motiver les agriculteurs à s'engager de manière continue dans leurs activités de production, des opérations d'aménagement antiérosifs et d'irrigation agricole pour des cultures de contre saison sont avérées des meilleures options pour non seulement améliorer la qualité du sol, mais également prolonger les périodes de production à 9 mois par an au lieu de 3 mois habituellement. Ces pratiques présentent l'avantage d'améliorer la fertilité de nombreuses parcelles agricoles, augmenter les rendements agricoles et les revenus des agriculteurs. Les exploitants situés en haute altitude sont délogés pour revenir sur les terres de basse altitude et en plein aménagement antiérosif.

Cette bonne pratique contribue ainsi à la mise en œuvre des Objectifs nationaux de changement climatique notamment 1 des 4 priorités du PANA (2006) relatifs à la défense et restauration des sols et à l'axe stratégique 3 de la politique, stratégie et plan d'action sur le changement climatique (2015) lié au développement et au renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience des systèmes écologiques et des secteurs agriculture, forêt élevage et pêche.

Elle s'aligne aussi au nouveau Plan Comores Émergentes à l'horizon 2030 (voire le socle 4.1 sur l'agriculture et l'autosuffisance alimentaire et la condition CM. 2.2 portant sur la gestion durable de l'environnement). Elle s'aligne également à deux des cinq piliers (axes stratégiques) du Plan National d'Investissement agricole 2019-2022, notamment les piliers 2 et 5 respectivement pour la promotion de la production alimentaire et la gestion durable des terres et de l'environnement, en intégrant des mesures pour renforcer l'adaptation des

producteurs au changement climatique (en matière de gestion de l'eau et d'irrigation particulièrement).

2. Description de la Bonne pratique :



Pour développer des cultures de contre saison durant 9 mois /an au lieu de 3 mois, les populations des villages de KONI-DJODJO, KONI-NGANI, MROMAJI et BAMBAO-MTSANGA, ont adopté des nouvelles techniques à l'échelle locale pour augmenter la fertilité du sol dans 600 parcelles. Il s'agit des aménagements antiérosifs, des embocagements, la vache au piquet, des reboisements, l'adoption des semences agricoles améliorées ainsi que des techniques d'irrigation agricoles avec la construction d'un bassin de stockage de 70 m³ d'eau

Les exploitants de ces sites communautaires : cultivateurs, cultivatrices, éleveurs, pêcheurs éleveurs, paysans éleveurs, groupements villageois, etc ont bénéficié un encadrement technique pour des nouvelles compétences avec l'appui de l'ONG ARAF, en vue de la maîtrise d'aménagement des sols et la lutte contre l'érosion, l'utilisation des semences améliorées, le développement et la gestion de pépinières et l'irrigation agricole. Ils ont accepté de quitter la zone de haute altitude (reste de reliques forestières) pour s'installer dans des zones de bas.

Cette initiative a été soutenue dans le cadre d'une subvention du Programme AMCC-UE/Comores à hauteur de 47 970 026 KMF, soit 78,06% du budget du projet. Les objectifs visés étaient l'irrigation de Mavorojou pour relancer le secteur maraîcher sur 9 mois/an au lieu des 3 mois, réaliser des aménagements antiérosifs avec l'embocagement de 600 parcelles et le reboisement de 30 hectares et appuyer les producteurs exploitants en semences agricoles améliorées et structurer un système de coopératives de différentes filières pour consolider les revenus ruraux pour la résilience des populations locales.

Il existe un groupement maraîcher affilié à la coopérative COOMAVIA / COOP-CA et qui assure la gestion durable de l'eau pour une meilleure pérennisation des activités agricoles.

Les principales difficultés rencontrées sont essentiellement liées à la durée limitée du projet (15 mois) et le retard accusé sur les travaux et l'opérationnalisation des infrastructures d'irrigation en période de sécheresse pour l'année 2018.

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

Du point de vue environnemental :

- 5 Sites de développement Intensifs sont aménagés avec des techniques antiérosives des ambocagements (250 ha) et des reboisements, l'irrigation des parcelles ont favorisé la restauration et la fertilité des sols
- 90 banquettes et terrasses sont réalisées dans les deux communautés de KoniNgani et KoniDjodjo
- Les reboisements opérés dans la zone ont apporté une influence sur le micro climat local
- La construction d'un bassin de stockage de 75 m³ d'eau facilite la disponibilité et l'accès à l'eau pour les agriculteurs en vue de l'irrigation de leurs parcelles de manière continue toute l'année

Du point de vue socio-économique

- 1433 paysans ont bénéficié le projet à travers la maîtrise des bonnes pratiques développement dans le site d'intervention ;
- Au cours terme, le bassin d'adduction d'eau a permis d'alimenter 300 paysans jardiniers.
- Au moyen et long termes, il alimentera au moins 800 paysans jardiniers de la population active de la zone de Mavorojou.
- 750 paysans, y compris des femmes et des jeunes, ont reçu de bouture et matériel végétal pour entretenir leurs parcelles
- 50 paysans appliquent la vache au piquet et bénéficient du fourrage dans les sites pour leur activité d'élevage
- 975 unités ménagères des communautés de KoniDjodjo et KoniNgani appliquent les techniques d'aménagement antiérosif allant de la clôture, courbe de niveau, banquette, billon, vache au piquet, compostage, vulgarisation des semences améliorées jusqu'à la récolte.
- Plus de 400 paysans en pratiquent la vache au poquet actuellement dans les 4 zones des communautés de KoniNgani et KoniDjodjo. La fertilisation des parcelles devient de plus en plus efficace et la production est nettement améliorée.
- Parmi les 975, 130 maîtrisent les techniques de conduite de la tomate ainsi que la lutte contre les maladies qui touchent la filière en question
- 50 autres maîtrisent aussi les techniques de conduite de la bulbille d'oignon (technique de culture de contre saison de l'oignon).

- 60 Paysans ont été formés sur les techniques d'installation et de gestion d'une pépinière
- Au moins 300 paysans éleveurs ont 5 récoltes agricoles annuelles au lieu d'une récolte.
- Le revenu moyen annuel par paysan est passé de 30 000 KMF avant le projet à 100 000 KMF après l'application des bonnes pratiques introduites
- Le revenu issu de bouture de bananier est passé de moins de 25 000 KMF à 150 000 KMF par an
- Revenu issu des boutures de gliricidia est passé de 0 KMF à 80 000 à 120 000 KMF par paysan et par an

4. Caractère durable et répliquable de la bonne pratique

- Formalisation du comité de gestion de site et de l'eau de Bambao
- La pratique a un fort potentiel de réplification dans d'autres sites à partir du partage de la compétence acquise
- Un partenariat multi acteurs est développé (agriculteurs, ARAF, directions régionales de l'agriculture et de l'environnement).

Personne contact et coordonnées :

CHADJARATI DOURRY Massoundi/

Mr AROIHY LOUTOUF

Tél. : fixe 00 269 771 06 74

Tél. : GSM 00 269 334 89 91

c.dourryaraf@gmail.com
arafcommironts@gmail.com

Partenaires techniques et financiers :

-Programme AMCC- UE/ Comores

-SGP/FEM

-AIDE

/

Titre de la bonne pratique : Sensibilisation et reboisement du littoral et le long de la principale rivière de la commune d'Ouani pour la protection de l'environnement

Localisation : Environnement du littoral et de la principale rivière de la commune de Ouani (localités de Ouani, Barakani, Nyantranga, Patsi et Koki).

Porteur de la bonne pratique : CAP Anjouan.

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Le littoral de la zone d'Ouani et ses environs sont fortement affectés par l'érosion côtière et le déversement des déchets. Le phénomène est également visible le long de la rivière de Ouani-Koki dont l'embouchure est à proximité immédiate du littoral. Jadis cette rivière était annuelle. Cependant, elle devient de plus en plus saisonnière et ne coule que pendant la saison de l'hivernage.

En effet, en amont et sur les berges de la rivière, on observe de plus en plus des padza dus au déboisement et aux modes d'exploitation des parcelles riveraines. Le déboisement des berges a diminué son humidité. La divagation des animaux a causé de pertes sur le boisement de la rivière (tronçon de Ouani). Le déversement des déchets a également accentué la dégradation et la pollution du lit de la rivière.

Du côté du littoral, l'extraction des matériaux côtiers se traduit par une érosion accélérée et des pertes des terres. La zone est de plus en plus dominée par des déchets. Le seul mode de gestion sur place par la population est le brulage de toutes catégories confondues de déchets, ce qui provoque des fumées toxiques et nocives à la santé ainsi que des résidus qui polluent la zone.

Pour améliorer cette situation, des actions de conscientisation des communautés, de nettoyage et de reboisement sont adoptées dans l'ensemble des villages riverains en vue d'une meilleure prise de conscience sur les enjeux de la protection de la rivière et du littoral.

Ces pratiques contribuent à la mise en œuvre des objectifs nationaux de changement climatique notamment 1 des 4 priorités du PANA (2006) relatifs à la défense et restauration des sols et à l'axe stratégique 3 de la politique, stratégie et plan d'action sur le changement climatique (2015) lié au développement et au renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience des systèmes écologiques.

Ces pratiques s'alignent aussi aux ambitions de la CDN notamment en matière d'atténuation par la réduction des émissions des gaz à effets de serre en raison de la bonne gestion des déchets. Ces pratiques sont conformes à l'axe 5 du plan d'investissement agricole national qui prône pour la gestion durable des terres et de l'environnement. Elle contribue aux conditions de réussite du Plan Comores Emergent, particulièrement à la condition n°2 pour un développement résilient au changement climatique et aux catastrophes par la restauration et l'amélioration de la couverture végétale dans des zones aussi sensibles comme les berges de la rivière et sur le littoral qui constitue des boucliers de protection des terres agricoles, des maisons et des infrastructures sociales et économiques de la zone.

2. Description de la Bonne pratique :



Deux bonnes pratiques ont été adoptées dans la localité d'Ouani et les villages environnants. Il s'agit de la sensibilisation de toutes les structures de la population pour prendre conscience sur l'importance de protéger le littoral et la rivière, mais également l'adoption des pratiques de reboisement le long de la rivière et le littoral pour protéger le lit de la rivière et limiter l'érosion côtière. Dans la pratique :

- 20 agents communautaires dont 5 femmes, ont été formés pour accompagner les actions de sensibilisation des communautés et les élèves du primaire et du secondaire.
- Plus de 1000 élèves issus de 30 établissements scolaires publiques et privés toutes classes confondues, et 2 000 personnes (hommes, femmes, jeunes) dans les localités des Communes de Ouani et Bazimini, ont été sensibilisés sur les effets de changement climatique et les problèmes des déchets et de l'extraction du sable. Des sorties pédagogiques sont organisées pour les élèves en vue de leur permettre de constater les problèmes à résoudre dans des sites spécifiques. Des animations et des jeux de question réponses sont organisés au cours des sorties pour motiver les élèves à mieux comprendre les enjeux liés à la protection de leur environnement. Les élèves apprennent à reboiser et chacun plante au moins un plant dans chaque site de visite. De plus, les élèves proposent solutions à leur façon pour contribuer à protéger l'environnement, comme le nettoyage des sites occasionnellement et a poursuite des sorties pédagogiques pour examiner l'évolution des sites.
- Un kit de matériel pour équiper la police municipale est distribué à la mairie
- 26 500 plants destinés au reboisement de la zone sont produits et distribués dont :
 - 6 854 bambous plantés sur la rivière de Ouani
 - 7 000 plants sur le littoral de Ouani
 - 6 700 rhizophora (palétuviers) sur le littoral de Mirontsy
 - 684 plants sur le littoral de Hajoho

- Nettoyage du littoral et du lit de la rivière à Ouani.

Ces initiatives ont été appuyées dans le cadre d'une subvention du Programme AMCC-UE/Comores à hauteur de 48 600 000,0 KMF ; soit 80% du budget du projet. Les objectifs spécifiques visés étaient de mener des actions d'éducation environnementale en vue de sensibiliser la population de la Commune de Ouani et de faire un reboisement le long de la rivière de Ouani et du littoral pour augmenter la couverture végétale de 30% à 70. L'action vise également la lutte contre l'extraction du sable de mer et l'interdiction du déversement des déchets à la mer et à la rivière.

Les principaux problèmes rencontrés sont essentiellement la faible implication des autorités de la Mairie de Ouani pour désigner un site de décharge unique et empêcher la divagation des animaux. Cependant le CAP et les associations locales poursuivent les initiatives de sensibilisation pour le nettoyage du littoral et la rivière ainsi que l'entretien des plants.

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

- Production de 13 389 plants toutes catégories confondues et en tant que source de revenus pour les pépiniéristes locaux :
 - 6 881 plantules de Bambou,
 - 180 plantules de Jacquier,
 - 274 plantules de Manguier,
 - 54 plantules de Pommiers sauvage (Mtoufaha),
 - 1 298 plantules Moringuaoleifera (Mvoungué),
 - 4 702 plantules d'Acacia auriculiformis.
- Reboisement des bords de la rivière Ouani-Koki
- Reboisement du littoral de Bintrassi-Société des hydrocarbures est reboisé avec la mangrove et le badamier sur 15 ha environ
- Les agriculteurs, les charbonniers et les pêcheurs de la zone d'intervention sont sensibilisés sur la gestion rationnelle des ressources naturelles
- Un site de pépinière est mis en place pour la production des plants fruitiers et autres
- L'extraction du sable marin est limitée ainsi que l'utilisation du tephrosia.
- Des organes de gestion et de surveillance sont mis en place
- Le couvert végétal de la rivière de Ouani est amélioré
- Le couvert végétal du littoral de Ouani est amélioré et l'érosion du sol es limité.

4. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

- 20 agents communautaires et membres des associations villageoises sont formés pour animer en milieu scolaire et faciliter la sensibilisation dans des lieux publics
- 10 établissements primaires et secondaires ont reçu des séances de sensibilisation des élèves et servent de modèle dans la région

- 20 établissements scolaires primaires et secondaires dont 10 publics et 10 privés, ont reçu des séances d'éducation environnementale dans leurs classes respectives et servent de modèle dans la région.
- Appropriation des boisements par des particuliers privés au niveau du littoral et dans les localités de Koki et Baracani.
- Des associations locales se sont prononcées favorables pour poursuivre les actions de sensibilisation.

Personne contact et coordonnées :

BOURHANE ABDEREMANE

336 63 02 / 363.19.89

bourhane_abderemane@yahoo.com

cap.anjcomores@yahoo.fr

Partenaires techniques et financiers :

AMCC-UE/Comores

SGP/FEM

Titre de la bonne pratique : Promotion de la gestion communautaire des ressources agricoles et forestières du plateau de Dimadjou-Hamahamet

Localisation : DIMADJOU HAMAHAMET

Porteur de la bonne pratique : Ma vieux terrain /Ma Décidé

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Dimadjou est un village de la grande Comores situé dans le Nord-Ouest de l'île dans la région de Hamahamet. Il est situé à 11°28'25''S et 43°21'52''E. La population est estimée à 1655 habitants.

Sur le plan géologique, le sol est humidifié, plus fertile, et majoritairement couvert de végétation.

Malgré son immense espace agricole, ce secteur n'arrive plus à assurer les besoins alimentaires de la population. L'agriculture reste strictement pluviale et est soumise aux aléas climatiques plus soutenus par la sécheresse accrue dans la zone.

C'est ainsi que l'association « Ma vieux terrain » s'est mobilisé pour chercher une solution à ce problème. *Ma vieux terrain*, synonyme d'anciens paysans est un groupement des agriculteurs de la localité de Dimadjouhamahamet qui a pour vocation, la promotion des activités agropastorale, diversification des activités productives, production agricole et maraîchère.

2. Description de la Bonne pratique



Ces interventions permettront de tester au niveau communautaire un dispositif technique d'adaptation en vue de poser les marques d'un programme national sur l'adaptation aux changements climatiques.

Cette pratique consiste à faire la promotion de la gestion communautaire des ressources agricoles et forestières du plateau de Dimadjou Hamahamet ;

Les actions réalisées sont :

- Sensibilisation des groupements agricoles « ma vieux terrain et Ma-Decidées de Dimadjou » ;
- Acquisition de semences performantes ;
- Construction d'une citerne de stockage à base de **géo membrane** et de distribution d'eau ;
- Commande des équipements solaires et d'une pompe solaire ;

Les principales difficultés rencontrées sont les suivantes :

- Distribution des pompes d'eau dans toute la région de culture,
- Construction de la route du Village vers le MAHOUWOU (lieu de culture)

Des démarches sont entamées pour l'acquisition de pompes d'eau à énergie solaire.

3. Bénéfices Socio-économiques:

Pendant plusieurs années que ce projet est mise en place la production agricole à augmenter dans ce secteur d'une manière durable, un récolte très améliorer et très bénéfique avec la participation des femmes aux développements et une bonne amélioration de connaissances de la société.

80% de la population s'implique dans ce domaine, dont 60% sont des jeunes hommes et 20% sont des femmes

4. Bénéfices environnementaux :

Comme l'accès à l'eau dans la région est suffisante, il y a une double bénéfique dans l'agriculture dans cette communauté ;

Par exemples : au lieu de cultiver des légumes une fois par ans par la manque d'eau, aujourd'hui, on les cultive de 2fois par an soit une récolte tous les 6 mois. Beaucoup d'espèces d'oiseaux migrateurs trouvent repos dans ce secteur.

5. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

Cette communauté est très active dans le domaine agricole, mais à partir du financement de ce projet, les efforts sont multipliés.

L'association « Ma vieux terrain /Ma décidé » a acquis une certaine compétence et expérience dans le domaine agricole et élevage pouvant être partagé avec d'autres localités.

L'objectif est de renforcer les capacités communautaire, sur les mesures d'adaptation dans le domaine du changement climatiques et de promouvoir l'utilisation des connaissances

des bonnes pratiques d'adaptation par le développement et de la gestion durable de l'eau de l'agriculture et de la gestion des ressources dans cette communauté,

Personne contact et coordonnées :

- Abdou MHADJI (SG): 469 27 07
- 3436539/4436539

Titre de la bonne pratique : Renforcement des capacités d'adaptation et de résilience du secteur agricole aux changements climatiques a Ivembeni

Localisation : Ivembeni-Bandasamlini

Porteur de la bonne pratique TOUMODJEMA

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Ivembeni-Bandasamlini est une ville de l'union des Comores, situé sur l'île de Grande Comores. En 2006, sa population est estimée 8786 habitants. Bandasamlini est une région essentiellement agriculture. Le climat est tropical humide, l'existence de nombreux microclimats, ainsi que des sols relativement fertiles permettent la culture de la quasi-totalité de plantes tropicales. L'agriculture demeure le secteur prépondérant de l'économie comorienne. Ivembeni est avancée aussi par des activités telles l'éducation, les cérémonies, les sports et l'agriculture. Le projet « Renforcement des capacités d'adaptation et de résilience du secteur agricole aux changements climatiques aux Comores (CRCCA) a été conçu pour accompagner l'union des Comores dans le renforcement des capacités en vue de réduire la vulnérabilité des systèmes agricoles aux changements climatiques et à la vulnérabilité climatique. Les institutions du secteur agricole disposent d'un cadre stratégique consolidée et de capacités renforcées qui leur permettent d'appuyer de manière efficace la résilience du secteur au changement et à la variabilité climatique.



2. Description de la Bonne

Sur le site d'Ivembeni la bonne pratique est caractérisée par de multiples actions, telles que La construction de la citerne, la construction de la serre et la construction de d'un magasin de stockage des semences.

Cette citerne mesure 1030 m³. Elle est entourée et fixée par des tôles spécifiques pour la protection contre les mauvais temps. Cette citerne (tank) est construite en forme cylindrique et recouvert d'une bâche pour la conservation de l'eau. Au moment de sécheresse, Le stock d'eau est favorable pour l'arrosage des cultures. Des tuyaux de distribution de l'eau sont installées vers les différents champs pour l'irrigation.

Les serrés construites mesurent 40cm/12. Dans ces serres, ils font des moyens des arrosages à l'intérieur, grâce des petits tuyaux fixés partout sur terre reliant d'un seul tuyau provenant de petit bassin. L'eau utilisée provient de la grande citerne. Ces serres permettent aux gens de travailler à chaque moment (saisons de pluies, sécheresse, des vents) . Cette méthode est plus favorable car elle permet une résistance considérable des cultures au changement climatique. Avec cette pratique, ils récoltent beaucoup de produits. Par exemple en 2017, ils ont récolté de 8000Kg de tomates pour une serre.

La construction d'un abri, permet de protéger les animaux (vaches) en période de mauvais temps. Par exemple au moment du cyclone Kennett, ils ont perdu cinq vaches au lieu de toutes. En outre leur élevage est assuré par la présence de l'eau (citerne). Cet élevage permet aussi d'avoir de moyen de lutter contre l'effet de serre. Ils prennent les urines des vaches ainsi que les déchets de végétales pour préparer du fumier pour la fertilisation du sol. Ils ont obtenu aussi du bon lait grâce à la citerne. Cette dernière alimente plusieurs activités au niveau de l'agriculture de Bandasamlini tels que la planche, fermier et la multiplication de bananes.

Ces cultures sont favorisées par le fumier (compostage). Ces matières organiques appelées déchets biodégradables favorisent la fertilisation et la minéralisation du sol. Ces

amendements organiques naturelles favorisent une évolution des cultures et de bon rendement en qualité et en quantité (des carottes, choux, concombres et salades).

La citerne et le fumier permettent de réaliser la multiplication de bananes. Ils cultivent au plus de 200 pieds. Cette multiplication est accélérée par l'usage de l'eau et la biodégradation des êtres vivants. La plantation nécessite de distance entre de deux pieds mesurant au moins 20cm. Cette distance favorise une évolution normale et efficace sans aucun empêchement de l'autre. Ces pratiques entraînent un meilleur développement et de bons rendements.

3. Bénéfices Socio-économiques:

La société bénéficie de la formation des producteurs sur les techniques d'adaptation aux changements climatiques. En organisant des séances de formations pratiques sur les techniques de Défense et restauration des sols au profit des producteurs des sites d'intervention à partir des guides de terrain. Ce qui entraîne des visites d'échanges inter sites pour partager les leçons apprises sur les expériences, les techniques et technologies résilience à Ngazidja. Le site d'Ivembeni est ainsi devenu un des principaux greniers de l'île de la Grande Comores.

4. Bénéfices environnementaux :

Le climat de Bandasamlini est tropical humide, ainsi que des sols relativement fertiles. Pour ne pas polluer l'environnement, ils utilisent des déchets biodégradables pour fabriquer du compost. Ce phénomène provoque l'apparition de micro-organismes qui donnent de matière organique alimentant l'agriculture.

5. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

Dans ce travail, ils ont des coopératives et associations agricoles qui sont responsables et un comité national de suivi de la campagne agricole.

Les Associations Toumodjema et Mbeoundjema se réunissent pour mieux organiser les campagnes de cultures. Ils font des formations pour le renforcement des capacités en vue de mieux assurer le suivi des travaux.

Personne contact et coordonnées :

- Oussoufa M'madi : 4411730
- Abdilahi Msaidié : 3330471/4442410

Partenaires :

- CRDE
- Direction des stratégies agricoles

Titre de la bonne pratique : Renforcement durable de la résilience des communautés aux risques de catastrophes induites par le climat

Localisation : Diboïni

Porteur de la bonne pratique : Groupement des agriculteurs de Diboïni

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Le changement climatique est susceptible d'affecter les Comores en entraînant: i) une augmentation de la variation annuelle des précipitations; ii) une augmentation des températures; iii) une élévation du niveau de la mer (entraînant une intrusion d'eau salée et une érosion côtière); et iv) une augmentation de la fréquence et de la gravité des aléas climatiques (tels que les cyclones tropicaux, les sécheresses, les épisodes de fortes pluies et les inondations).

Les conditions existantes augmentent la vulnérabilité des communautés locales aux Comores aux effets du changement climatique susmentionnés. La topographie des îles est accidentée avec de nombreuses pentes raides et des coulées de lave qui intensifient la force de ruissellement de l'eau de pluie. En combinaison avec des sols fragiles, la topographie provoque l'érosion et les inondations et entraîne la destruction des villages. Ceci est exacerbé par les pratiques d'utilisation des terres non durables, notamment la déforestation et l'expansion de l'agriculture. Les communautés locales vivant dans des zones vulnérables à proximité de la mer sont également exposées à l'érosion côtière à la suite de fortes pluies, de marées ou du prélèvement de sable. En outre, les catastrophes d'origine climatique - y compris les cyclones tropicaux et les tempêtes entraînant de fortes pluies, des glissements de terrain, des éboulements et des inondations - affectent les réseaux de transport. Les communautés locales sont souvent coupées de la nourriture, de l'eau et des fournitures médicales ainsi que des services d'urgence lors de ces catastrophes naturelles liées au climat.

2. Description de la Bonne pratique :

L'objectif du projet est de renforcer la capacité d'adaptation de la population comorienne pour gérer les risques de catastrophes actuels et réduire la vulnérabilité au changement climatique.

Ce faisant, le projet s'attache à renforcer les systèmes d'alertes précoces et la gestion des risques de catastrophe dans des conditions climatiques changeantes. Pour ce faire, les résultats suivants seront attendus iii) la résilience climatique des moyens d'existence et des moyens d'existence des communautés locales face aux catastrophes naturelles liées au climat est renforcée de façon durable; et iv) les connaissances et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques sont améliorées

Les activités réalisées sont :

- Réalisation de projection vidéo la nuit au village
- Sensibilisation des hatubs et Imams pour prêcher dans leurs mosquées respectives
- Réalisation de reboisement dans les parcelles individuelles

La principale difficulté rencontrée est le nombre limité de plants qu'on pouvait distribuer. Il a fallu privilégier les plantes vivrières et fructueuses qui ne pouvaient pas dépasser de 40 par paysans.

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

- Les campagnes de reboisement dans les parties dégradées exposées ont augmenté la couverture végétale et réduites les surfaces exposées aux fortes pluies
- Des Systèmes individuels de collecte et de redistribution des eaux pluviales pour réduire la vulnérabilité à la sécheresse sont opérationnels
- Les revenus des paysans bénéficiaires ont augmenté sur les sites d'intervention choisis.
- De nombreuses femmes ont été impliquées dans les activités

4. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

La bonne pratique a mis en place des mesures de pérennisation financière, technique et institutionnelle.

En effet l'engagement de la CRDE de Diboini permet un encadrement technique efficace des paysans.

L'implication des chefs religieux et la communication de masse (projection vidéo le soir) favorise une meilleure prise de conscience des risques climatiques et un engagement durable des communautés villageoises.

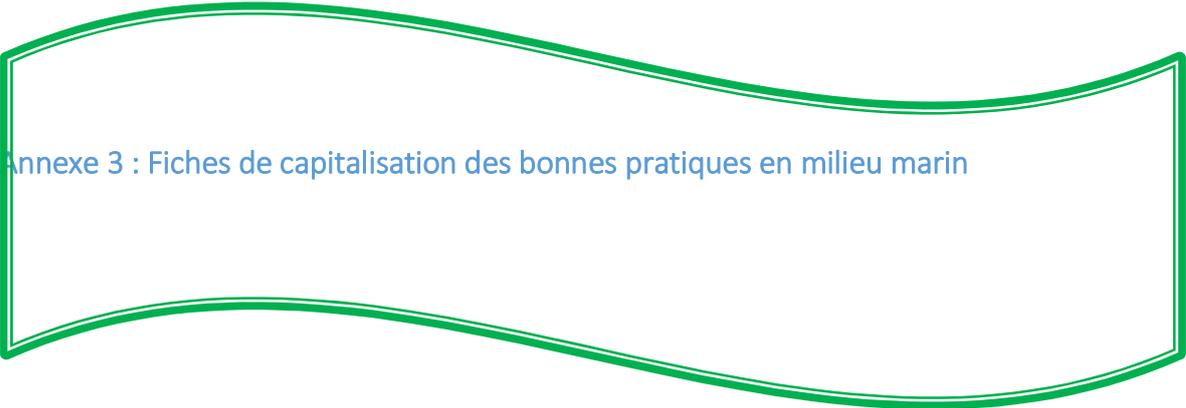
Personne contact et coordonnées :

Partenaires techniques et financiers :

Seifillah

PNUD

Tel : 339 7922



Annexe 3 : Fiches de capitalisation des bonnes pratiques en milieu marin

Titre de la bonne pratique : Gestion durable des ressources halieutiques par un Dispositif de Concentration de Poisson (DCP) a Mindradou

Localisation : **Mindradou Badjini Ouest**

Porteur de la bonne pratique : Association de Préservation du Gombessa et la coopérative de pêcheurs de Mindradou

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Mindradou est un village côtier situé au sud-ouest de Ngazidja.. Selon le recensement général de la population et habitat de 2017 (RGPH), on compte 640 habitants. La majorité de la population active est constituée de pêcheurs. On compte actuellement 36 pêcheurs. Ce pendant la zone récifale a été dégradée par un phénomène du changement climatique lié au blanchissement des coraux dû à l'augmentation de la température de l'eau de mer. Ce qui a provoqué la diminution des poissons.

Par ailleurs, la pêche nocturne devient de plus en plus fréquent. Ce qui fait augmenter le risque de pêcher accidentellement le cœlacanthe. La distance entre la débarcadère et la zone de pêcherie devient importante. La méthode de capture de l'appât pour la pêche de gros poissons est difficile

Pour améliorer cette situation, l'association de préservation du Gombessa en collaboration avec le comité de pilotage de Mindradou qui est actuellement le coopérative des pêcheurs se sont mis d'accord pour développer une pêche durable. Il a été convenu de s'adapter à une nouvelle méthode de place d'un Dispositif de Concentration de Poisson(DCP). Un DCP est un ensemble des bouées enroulées dans un corde et accrochées à un ancre. Le DCP attire les poissons et facilite les pêcheurs à se localiser dans des milieux poissonneux.

Le DCP se trouve à quelques kilomètres de la côte, avec une profondeur de 500m. Cette initiative rentre dans le cadre de la bonne pratique d'adaptation à base communautaire. Cette bonne pratique s'articule sur le quatrième axes prioritaire du PANA (2006), relatif à l'Introduction de Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) : L'exacerbation des conditions climatiques, notamment la fréquence des tempêtes et des cyclones rendra la mer inaccessible par les pêcheurs, ce qui se traduira par une baisse de leurs revenus. Les Dispositifs de Concentration de Poissons sont une option d'adaptation qui permettra d'augmenter les prises afin de valoriser au mieux l'investissement en temps de travail et en intrants de pêche. Les DCP permettront également de constituer des réserves alimentaires pendant les périodes de mauvaises conditions atmosphériques portant sur la gestion durable de l'environnement marin et côtier.



2. Description de la Bonne pratique (solution apportée/innovation et participation):

Une seule bonne pratique de gestion durable des ressources marines a été identifiée. La mise en place du DCP permet de réduire la distance des sites de pêche, et augmenter les captures des poissons.

Les revenus ont augmentés de 2000 fc à 50 000kmf par jour en moyenne par pêcheur si les captures des poissons sont bonnes.

Une synergie entre les différents acteurs de développement du village a apporté des résultats positifs et durables du DCP.

Une formation sur la confection et l'entretien du DCP a été organisée. Toute la communauté des pêcheurs et les jeunes se mobilisent pour participer au suivi et à l'entretien.

3. Bénéfices Socio-économiques et Bénéfices environnementaux :

Bénéfices Socio-économiques ;

- La mise en place du DCP rehausse le niveau de vie de la communauté des pêcheurs. Cela est dû à un rendement important de production de poissons avec des revenus de 50 000kmf par jour par pêcheur.
- Une augmentation du nombre des pêcheurs
- La sécurité des pêcheurs qui ne vont plus pêcher dans des zones éloignées au risque de se perdre

Bénéfices environnementaux :

- La pression exercée sur les ressources côtières et marines est réduite à 90%.
- La régénération des écosystèmes récifaux s'est améliorée.
- La résilience de la population locale et des écosystèmes récifaux au changement climatique, est ainsi renforcée.

4. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

Le DCP de Mindradou a été installé en 2003. Il est là jusqu'à maintenant. La formation en confection et entretien organisée au bénéfice des pêcheurs du village leur a permis de s'approprier de cette innovation technologique. La coopérative de pêcheurs s'est engagée pour assurer l'entretien. Chacun cotise 500fc par mois pour la pérennisation.

Ce partenariat entre l'association Gombessa, le syndicat régional des pêcheurs et la coopérative des pêcheurs de Mindradou assure la pérennité du DCP.

Personne contact et coordonnées :

ALI MSSA Minradou
(Tél : 4537910)

Partenaires techniques et financiers :

- APG
- AMIE
- PDLC/AFD
- SGP-GEF/PNUD

**Titre de la bonne pratique : Gestion durable de la pêche aux poulpes
au Parc National de Mohéli**

Localisation : Zone du parc National de Mohéli (PNM)

Porteur de la bonne pratique : Association des pêcheurs de Ndrondroni

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Actuellement la pêche aux poulpes au PNM dont l'espèce pêchée est *l'Octopuscyanea*, est devenue une importante activité génératrice des revenus. D'après les observations et les enquêtes menées auprès des pêcheurs du PNM par les éco gardes et les rangers du PNM en 2016, le taux de capture des poulpes est élevé par rapport aux années passées donc une surpêche, ce qui a chuté l'abondance. La taille des individus en capture diminue de moins en moins et ils deviennent également rares. Les habitats des poulpes qui sont des récifs coralliens se détruisent suite aux mauvaises méthodes utilisées pour les captures et la technique de pêche à pied. Le PNM est sorti du contexte d'avant où la pêche aux poulpes était pour les amateurs (pêche aux poulpes pour la cuisine) et on est passé à un contexte d'une pêche pour la réalisation des revenus menée par des pêcheurs professionnels aux poulpes.

C'est dans ce cadre que le PNM et le projet Swiofih I mettent en place une stratégie et une politique de gestion durable des poulpes dans l'aire marine protégée enfin de conscientiser la communauté de Ndrondroni-Miremani et la rendre sensible pour mener des actions rationnelles sur la gestion durable des poulpes au niveau de l'AMP. Le platier de Miremani est pris comme site potentiel en mettre en place une zone de repos biologique des poulpes en vue de créer des activités génératrices de revenu et de renforcer la résilience des récifs coralliens face aux activités anthropiques et au changement climatique (régénération des coraux après blanchissement). Cette bonne pratique répond aux problèmes liés au changement climatique rencontré par la population locale. Elle contribue aussi à au moins un des cinq socles stratégiques du Plan Comores Émergentes dont le socle 2 : Une économie bleue des Comores affirmée. (Plan Comores émergent).



2. Description de la Bonne pratique :

La pratique consiste d'abord de se concerter avec la communauté sur le zonage du platier. La communauté doit adhérer à l'initiative en premier lieu par des campagnes de sensibilisation. Plusieurs réunions doivent avoir lieu pour s'assurer de l'adhésion de la communauté. Le zonage se fait sur deux zones :

- Une zone de fermeture temporaire pour 3 mois dans le premier semestre et 1 mois et demi pour le deuxième semestre. La première fermeture se fait lors de la reproduction des poulpes qui coïncide aussi à la période de reproduction d'autres organismes marins (poissons, mollusques, échinodermes, etc.). Et le second trimestre en période de croissance des petits qui coïncide également à la période de croissance d'autres organismes marins.
- Une zone d'ouverture permanente dans laquelle les pêcheurs peuvent continuer à pêcher.

Les deux zones sont ensuite balisées par des bouées flotteurs qui les délimitent pour éviter la tromperie des zones. Les pêcheurs sont aussi formés aux techniques durables de captures des poulpes pour une nouvelle acquisition.

Chaque année, deux événements sont à célébrer par la communauté et les institutions d'accompagnement de la pratique. Une célébration de fermeture de la pêche et une autre

de l'ouverture de la pêche. Au cours de l'ouverture, les pêcheurs descendent sur le platier pour pêcher avec des barres à bois et des acheteurs des poulpes restent sur la plage pour attendre le retour des pêcheurs pour acheter les poulpes pêchés.

L'action a comme objectif de contribuer à la gestion durable des poulpes au parc national de Mohéli en matière de lutte contre la dégradation des habitats de l'espèce.

Pour atteindre cet objectif, les activités suivantes sont réalisées :

- Faire de zonage et cartographier les zones à fermeture temporaire et les zones à ouverture permanente ;
- Sensibiliser les pêcheurs et les jeunes du village sur les avantages de mettre en place de repos biologique des poulpes.
- Former les animateurs de swiofish 1 et les éco gardes du parc national de Mohéli pour la sensibilisation de la population ;
- Former les pêcheurs et les jeunes sur les techniques durables de la pêche aux poulpes ;
- Mener des cérémonies de sensibilisation d'ouverture et des fermetures des repos biologiques des poulpes ;

Baliser par des bouées les zones des fermetures temporaires et d'ouvertures permanentes. Les activités réalisées par cette action ont permis d'atteindre les objectifs de l'action et résultats escomptés. La bonne pratique favorise l'acquisition de nouvelle compétence au niveau local, soit 35 personnes formées mais aussi elle permet le renforcement des capacités des acteurs dans un ou plusieurs domaines liés aux enjeux émergents (climat, développement durable, etc.).

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

Les périodes de fermetures évitent les perturbations anthropiques des écosystèmes marins (récifs coralliens et les herbiers marins) et les espèces associées. Plusieurs organismes se développent, se reproduisent et croissent. Le piétinement des récifs coralliens se réduit, ces derniers se recrutent et crée un environnement sain et stable pour les organismes vivants. Un abri des nombreux organismes vivants. Les organismes ainsi vivants dans cet écosystème sont au moins momentanément protégés. Après la pêche, des acheteurs sont

sur place pour acheter les poulpes. Parfois, ils les amènent même dans les hôtels pour être vendus. Cela crée pour certains pêcheurs une source de revenus. Ce sont surtout les femmes et les jeunes qui sont beaucoup plus impliqués sur la pêche.

Le jour de l'ouverture toute la communauté des pêcheurs (femmes, hommes et jeunes) bien sûr ceux qui s'intéressent de la pêche aux poulpes est mobilisée et descend à la marée basse pour pêcher. Au retour de la pêche, les poulpes pêchés sont vendus sur place à la plage d'autres sont portés au village ou aux villages voisins pour être vendus. La pêche du jour de l'ouverture a rempotée 166 500 KMF contre 12 000 KMF pour une pêche de la zone d'ouverture permanente (Pêche aux poulpes à Miremani, PMN, 2020). Cela crée des revenus aux familles des pêcheurs. Une autre pêche se développe aussi au platier différent à la pêche au pied. La pêche en pirogue qui limite le piétinement des coraux en marée basse. Cette pêche est rentable et crée des revenus aux familles. Avant que la pratique ne fût pas mise en œuvre, la technique de pêche aux poulpes utilisée était destructive. La pêche se faisait durant toute l'année. La bonne pratique a permis de modifier ces habitudes pour une pêche durable et rentable.

Deux zones sont déployées pour la pratique. Une zone de fermeture temporaire de superficie de 1228958,109 m² et une zone d'ouverture permanente de 1017009,171 m². En cas d'évènement extrême de perturbation climatique, on pourra compenser l'autre.

Lors de la fermeture, les écosystèmes de la zone se régénèrent tranquillement. Sachant que les écosystèmes saints sont moins vulnérables aux évènements extrêmement de changement climatique comme les cyclones et le blanchissement liée à l'augmentation de la température de l'eau de mer et.

4. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

Deux associations sont impliquées à cette pratique. Une association féminine des pêcheurs des poulpes et une association des pêcheurs de Nrongoni. Lors d'une pêche, chaque pêcheur est prié de verser une somme d'argent équivalent d'un kg de poulpe pour l'association. Ensuite pendant l'ouverture, à chaque poulpe vendu une prestation de 50 fc est donnée à l'association. Ces recettes servent au suivi des activités de la pratique pour sa pérennisation. Des formations pour un renforcement de capacité sur les techniques de capture des poulpes sans déranger sur leurs habitats sont dispensées aux pêcheurs par le

projet Swiofish 1 et le parc national de Mohéli. Les pêcheurs ont actuellement une autonomie d'exercer leurs pêches sans mettre en danger les écosystèmes.

D'autres villages voisins cherchent à mettre en place cette pratique grâce aux résultats obtenus. Une pratique similaire est en cour dans la zone du parc mais qui est un peu strict. Il s'agit de mettre en place des réserves marines. Ce sont des zones des repos et de reproduction des organismes marins. Ces zones auront une fermeture permanente et deviendront des zones *no take*.

La pratique est enviable par les villages voisins. Des collaborations de bonne pratique inter-villages sont créées pour des échanges d'expériences. Le parc national de Mohéli et le projet Swiofish 1 qui sont les initiateurs de cette pratique accompagnent et appuient techniquement et financièrement les associations qui ont adhéré à cette pratique. Toutes ces entités se sont mobilisées ensemble main dans la main pour la réussite de cette action et sa pérennisation.

Personne contact et coordonnées :	Partenaires techniques	Partenaires financiers
AttoumaneAbdoulbak Tel :3203175	Parc national de Mohéli, Swiofish 1, Blueventure	Parc national de Mohéli, Swiofish 1,

Titre de la bonne pratique : Gestion participative des récifs coralliens aux Comores

Localisation : Mohéli, Anjouan et Grande Comores.

Porteur de la bonne pratique : Association d'Intervention pour le Développement et l'Environnement (AIDE).

1. Contexte et Justification de la Bonne pratique :

Les récifs coralliens sont des écosystèmes d'une valeur écologique et socioéconomique considérable.

Les récifs coralliens présents sur les côtes des 3 îles des Comores sont de type frangeant associant un platier plus ou moins large (jusqu'à 1500 m). Ils occupent environ 60% du littoral de la Grande Comores, 80% du littoral d'Anjouan et 100% du littoral de Mohéli.

Cependant ils subissent diverses pressions anthropiques et perturbations climatiques intenses, lors des 3 dernières décennies. En plus des blanchissements répétitifs liés au réchauffement climatique, en avril, le cyclone Kenneth a sévèrement touché l'Union des Comores en général et l'île de la Grande Comores en particulier, et a sérieusement aggravé la situation des récifs coralliens et écosystèmes associées.

Ainsi l'Initiative Internationale sur les Récifs Coralliens (ICRI) et le réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN) se sont engagés à chercher des éléments de réponse à cette problématique de dégradation généralisée.

C'est dans ce cadre que le réseau récif des îles du sud-ouest de l'océan indien a été créé en octobre 1997, lors du séminaire international Homme-Récif organisé par l'UNESCO, l'ICRI et la Commission de l'Océan Indien (COI) à Nossy Be Madagascar.

Divers projets ont depuis lors permis l'animation du dit Réseau.

Au niveau des Comores les acteurs concernés ont signé une charte de structuration du réseau national récif en Octobre 2018, dont l'AIDE assure la coordination. Une dizaine de sites récifaux ont ainsi pu bénéficier d'un suivi annuel de leur état de santé. De même le Réseau National des aires protégées a initié diverses actions de conservation des zones récifales de l'archipel.



Photo des nouveaux membres du réseau récif (2020)



2. Description de la Bonne pratique :

Campagne de collecte de données sur les récifs de Memboiboini et Bandamadjiltsanda (2020)

L'objectif du réseau récif est de contribuer à la gestion durable des récifs coralliens des Comores.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'importance écologique ainsi que ses services éco systémiques
- Mettre en place un système de suivi participatif et de cogestion des ressources récifales avec les communautés locales

Trois (3) résultats sont attendus à savoir :

- Les acteurs locaux sont sensibilisés et formés sur les valeurs écologiques et socioéconomiques des récifs coralliens
- Un système de suivi participatif est mis en place
- Le partenariat est formalisé pour la cogestion des ressources récifales dans les sites pilotes

Les principales réalisations sont:

- Organisation de réunions d'information avec les communautés des pêcheurs et autorités locales
- Organisation des réunions d'information sur les places publiques
- Organisation d'émissions radio et TV
- Publications de posters sur les récifs
- Organisation de séances de formation en apnée et suivi écologique
- Organisation de séances de formation sur le suivi socioéconomique
- Réalisations de transects benthos et de comptage de poissons sur les récifs des sites pilotes
- Mis en place d'une base de données de suivi des récifs

- Elaboration d'accords de cogestion dans 5 sites pilotes, une charte du réseau national et des Accord de partage des données

Ces réalisations sont particulièrement accompagnées par des innovations technologiques liées à la mise en place de base de données et de plateformes d'échanges en ligne, à savoir :

- Bases de données: COREMO, CRIS, BDRECIF
- Plateforme en ligne Reef résilience network : webinars, forums et documents: <http://forum.refresilience.org/>
- (<http://symposium.wiomsa.org/>) ; <https://cordioea.net/>

Toutefois le réseau récif a depuis sa création rencontré quelques difficultés notamment :

- Rupture des financements
- Incompatibilité des bases de données avec l'évolution de l'environnement informatique
- Ancrage institutionnelle du réseau récif maintenant résolue par la nouvelle charte

3. Bénéfices environnementaux et Socio-économiques

Le réseau récif à travers le suivi écologique et socioéconomique des récifs coralliens et écosystèmes associés, permet de fournir des informations pertinentes favorisant les éléments ci-dessous :

- i. l'amélioration de l'état des écosystèmes marins des zones d'intervention (superficie d'habitats restaurées ou protégées, nombre d'espèces protégées), par l'élaboration d'une stratégie nationale d'expansion des aires protégées et l'actualisation des zonages et plans de gestion des aires marines protégées.
- ii. le développement d'AGR et la Création d'emploi local avec la promotion de l'écotourisme marin
- iii. la participation des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables (personnes défavorisées...), suites aux diverses formations méthodologiques
- iv. la valorisation des connaissances traditionnelles des pêcheurs sur les noms des espèces
- v. la population de se relever en cas d'évènement extrême de perturbation climatique
- vi. l'écosystème de se régénérer en cas d'évènement extrême de perturbation climatique

4. Caractère durable et reproductible de la bonne pratique

L'élaboration de la Charte du réseau récif, des accords de cogestion et des accords de partage des données a permis de mobiliser tous les acteurs concernés et d'assurer la pérennisation institutionnelle du réseau.

Des méthodes de suivi simplifiées ont été établies et des formations organisées en faveur des communautés locales, ce qui permet d'assurer le suivi d'un minimum de sites récifaux pertinents, avec de moindres moyens financiers.

Le nombre de site de suivi des récifs continue ainsi d'augmenter par la répliation de ces méthodes dans des zones prioritaires de l'archipel.

<u>Personne contact et coordonnées :</u> MmadiAhmada / Youssouf Ben Ali ONG AIDE E : aidecomores@gmail.com T : 3381258/3616305	<u>Partenaires techniques et financiers :</u> -DGEF, INRAP, Université des Comores, Parc National de Moheli, Association UmamaBimbini Anjouan -COI -CORDIO
---	---